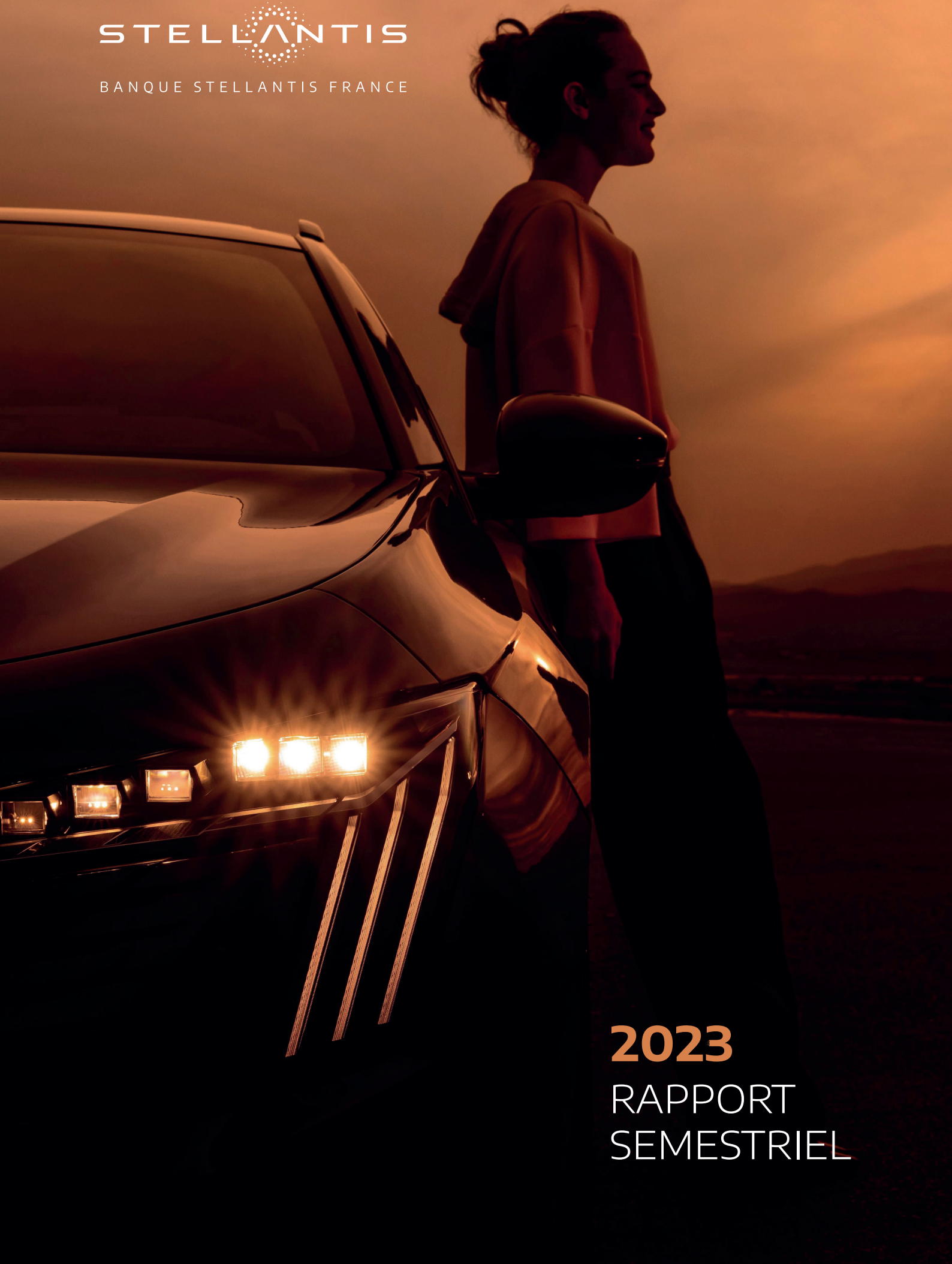


STELLANTIS
BANQUE STELLANTIS FRANCE



2023

RAPPORT
SEMESTRIEL

SOMMAIRE

Chiffres clés au 30 juin 2023	1
-------------------------------	---

1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ **3**

1.1 Activités du groupe Banque Stellantis France	4
1.2 Analyse des résultats opérationnels	11
1.3 Situation financière	16
1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III	20
1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France	44

2 COMPTES SEMESTRIELS 2023 CONSOLIDÉS RÉSUMÉS **51**

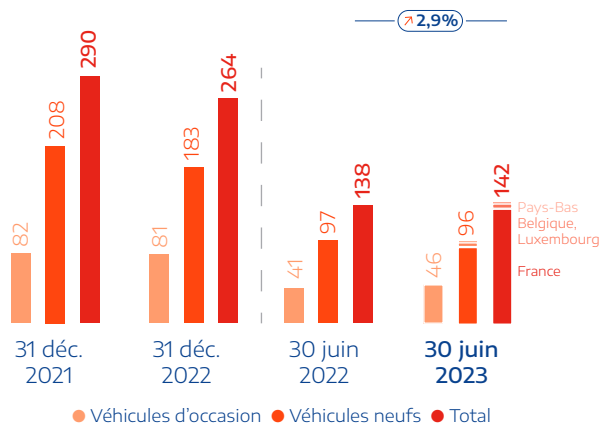
2.1 Bilan consolidé	52
2.2 Compte de résultat consolidé	53
2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	54
2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	55
2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	56
2.6 Notes aux états financiers consolidés	57
2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	88

Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2023	89
-------------------------------------------------------------------	----

CHIFFRES CLÉS AU 30 JUIN 2023

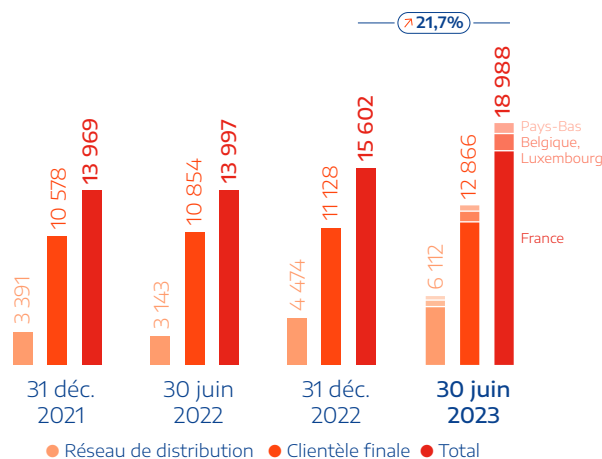
ÉVOLUTION DES VÉHICULES FINANCÉS À LA CLIENTÈLE FINALE

(en milliers de véhicules)



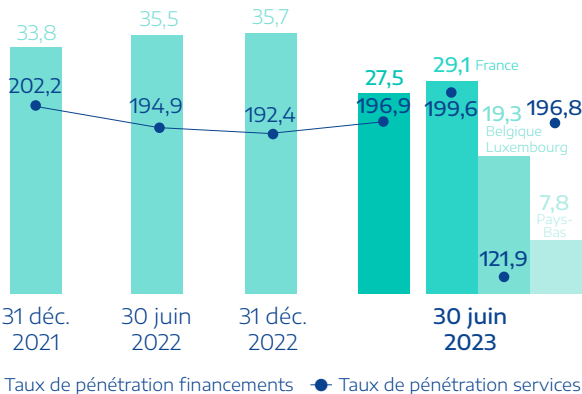
ÉVOLUTION DES ENCOURS DE FINANCEMENTS CLIENTÈLE FINALE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION

(en millions d'euros)

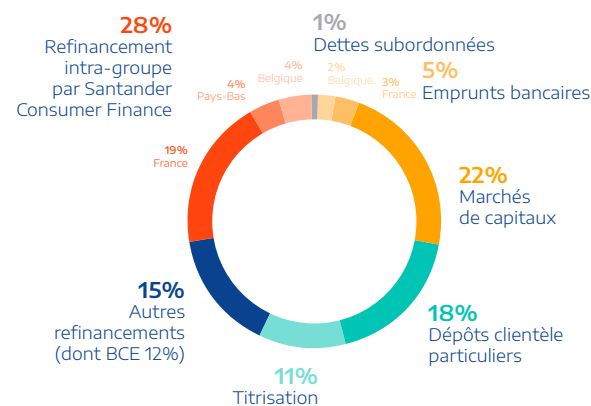


Taux de pénétration financements et services

(en % des ventes de véhicules neufs des marques de STELLANTIS en % des contrats de financement)

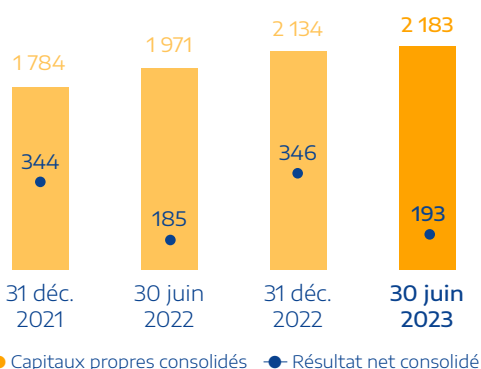


SOURCES DE REFINANCEMENT AU 30 JUIN 2023



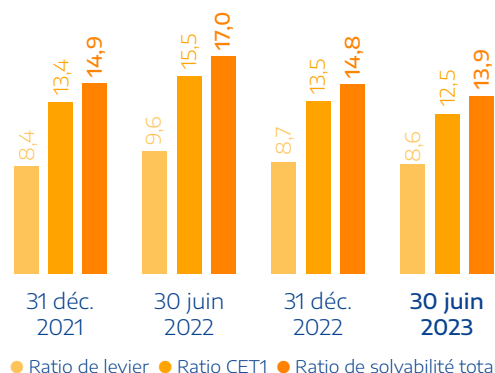
CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)



RATIOS DE CAPITAL

(en %)



1

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

1.1 ACTIVITÉS DU GROUPE BANQUE STELLANTIS FRANCE	4	1.4 ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III	20
1.1.1 Résumé des informations financières	4	1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	22
1.1.2 Activités du groupe Banque Stellantis France	5	1.4.2 Ratio de levier	30
1.2 ANALYSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS	11	1.4.3 Risque de crédit	35
1.2.1 Les ventes de véhicules de STELLANTIS	11	1.4.4 Informations relatives au risque de liquidité	39
1.2.2 Activité commerciale du groupe Banque Stellantis France	11	1.4.5 Informations relatives au risque de taux d'intérêt	42
1.2.3 Résultats des opérations	14	1.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT BANQUE STELLANTIS FRANCE	44
1.3 SITUATION FINANCIÈRE	16	1.5.1 Présentation générale de Banque Stellantis France	44
1.3.1 Actifs	16	1.5.2 Actionnariat – structure du capital social	44
1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses	16	1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction	45
1.3.3 Politique de refinancement	17	1.5.4 Information sur les organes de Direction Générale et d'administration	46
1.3.4 Sécurité de la liquidité	19	1.5.5 Responsables du contrôle des comptes	49
1.3.5 Notations de crédit	19	1.5.6 Investissements	50

1.1 ACTIVITÉS DU GROUPE BANQUE STELLANTIS FRANCE

1.1.1 RÉSUMÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières présentées dans le présent rapport semestriel ont été préparées dans le respect des normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par les pays membres de l'Union

européenne. Les comptes consolidés au 30 juin 2023 ont été revus par les commissaires aux comptes du groupe Banque Stellantis France, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	Variation en %
Produit net bancaire	334	325	2,8%
Charges générales d'exploitation et assimilées	(96)	(86)	11,6%
Coût du risque	(17)	4	(525,0%)
Résultat d'exploitation	221	243	(9,1%)
Autre résultat hors exploitation	42	(0)	-
Résultat avant impôts	263	242	8,7%
Impôts sur les bénéfices	(70)	(57)	22,8%
RÉSULTAT NET	193	185	4,3%

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 décembre 2022	Variation en %
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP	855	848	0,8%
Actifs financiers	291	283	2,8%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	702	622	12,9%
Prêts et créances sur la clientèle	18 988	15 602	21,7%
Actifs d'impôts	36	43	(16,3%)
Autres actifs	431	171	152,0%
Immobilisations corporelles	15	15	-
Immobilisations incorporelles	39	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	21 357	17 584	21,5%
PASSIF			
Passifs financiers	0	4	(100,0%)
Dettes envers les établissements de crédit	7 945	5 509	44,2%
Dettes envers la clientèle	3 512	3 372	4,2%
Dettes représentées par un titre	5 822	5 022	15,9%
Passifs d'impôts	673	582	15,6%
Autres passifs	1 011	806	25,4%
Dettes subordonnées	211	155	36,1%
Capitaux propres	2 183	2 134	2,3%
TOTAL DU PASSIF	21 357	17 584	21,5%

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 décembre 2022	Variation en %
Réseau de distribution	6 121	4 474	36,8%
Clientèle finale	12 866	11 128	15,6%
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	18 988	15 602	21,7%

1.1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE BANQUE STELLANTIS FRANCE

1.1.2.1 PRÉSENTATION

Stellantis Financial Services, entité financière du groupe STELLANTIS (né de la fusion des groupes PSA et FCA en janvier 2021), spécialisée dans le financement automobile et Santander Consumer Finance, la filiale de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat bancaire portant sur 11 pays en Europe puis le 31 mars 2022 suite à l'annonce fin 2021 du projet de réorganisation de la configuration européenne des activités de financement de STELLANTIS, pour permettre de proposer des offres de financement cohérentes et attractives à l'ensemble des clients, concessionnaires et distributeurs des marques de STELLANTIS.

Depuis le 3 avril 2023, Santander Consumer Finance mène, par le biais de sociétés communes codétenues avec STELLANTIS, les activités de financement (exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises) en France, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Pologne, aux Pays-Bas et, par le biais d'un accord commercial au Portugal, et est le partenaire exclusif de STELLANTIS sur ce périmètre d'activités et dans ces pays.

PSA Banque France est alors devenue « Banque Stellantis France » et le périmètre d'intervention du groupe s'est élargi en devenant la financière de l'ensemble des marques de STELLANTIS (Peugeot, Citroën, DS et désormais Opel, Fiat, Abarth, Alfa Romeo, Jeep, Maserati et Ram) distribuées en France pour toutes les techniques de financements et toutes les typologies de clientèle, exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises.

A. Organisation

Banque Stellantis France est contrôlée à 50/50 par Stellantis Financial Services et par Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

STRUCTURE DU GROUPE BANQUE STELLANTIS FRANCE



Puis le 30 mai 2023, Banque Stellantis France a acquis auprès de Stellantis Financial Services España (joint-venture en Espagne détenue à 50/50 par Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance), les titres des sociétés Stellantis Financial Services Belux et Stellantis Financial Services Nederland. Le groupe Banque Stellantis France consolide désormais, sans impact sur leur activité commerciale, ces deux sociétés de financement automobile opérant en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe Banque Stellantis France grâce notamment à des offres financières plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux de distribution des marques de STELLANTIS. Une gamme complète d'assurances et de services permet aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe Banque Stellantis France assure également aux réseaux de distribution des marques de STELLANTIS, le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et d'occasion) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

Banque Stellantis France est un établissement de crédit et société mère à 100% :

- en France, de CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV ;
- et depuis le 30 mai 2023, des sociétés Stellantis Financial Services Belux et Stellantis Financial Services Nederland, ces deux sociétés de financement automobile opérant en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Le groupe Banque Stellantis France est implanté et exerce son activité sur l'ensemble du territoire français depuis son siège social, sis au 2-10, boulevard de l'Europe, Poissy (78300), et ses trois agences (Grand Paris, Lyon et Rennes) et depuis le 30 mai 2023, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

B. Organisation de la coopération entre Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance

La coopération entre Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe Banque Stellantis France au travers d'une gouvernance partagée.

La règle de gouvernance des comités mise en place dans le cadre de la coopération dans tous les domaines (commerce, risque, finance, etc.) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise.

C. Activités et stratégie

Fort de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les différentes marques de STELLANTIS, de réseaux de distribution historiques ainsi que du support financier du groupe Santander, le groupe Banque Stellantis France a démontré sa capacité à réagir efficacement dans des contextes complexes (pandémie de Covid-19, pénurie de semi-conducteurs, tensions géopolitiques, problèmes logistiques, etc.) et à élargir son champ d'activité aux réseaux de l'ensemble des marques de STELLANTIS.

Les principaux leviers mis en œuvre par le groupe Banque Stellantis France sont :

- une offre de solutions de financement complète, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des différents réseaux ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux grâce à des équipes terrains engagées permet au groupe Banque Stellantis France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Depuis avril 2023, ces équipes ont élargi leur champ d'action auprès des réseaux Opel, Fiat, Abarth, Alfa Romeo, Jeep, Maserati, Ram. L'offre de Banque Stellantis France est également proposée dans le réseau Aramis spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés. Aramis est une société de STELLANTIS ;
- une relation privilégiée avec les marques de STELLANTIS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution des marques de STELLANTIS, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leur véhicule via le groupe Banque Stellantis France. Ces solutions sont généralement développées pour toutes les énergies commercialisées et certaines offres peuvent également accompagner des stratégies spécifiques comme l'électrification des marques ou encore le développement de véhicules sans permis ;
- un système d'information performant intégré dans le point de vente qui évolue afin d'être au plus près des affaires en cours des réseaux.** Les systèmes d'information du groupe Banque Stellantis France sont intégrés à ceux des marques de STELLANTIS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule. Ce système d'information a été ouvert aux réseaux des concessionnaires des autres marques financées dès avril 2023 ;
- une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options facultatives d'assurances et de services liées au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche *one-stop shopping* est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients. Cette offre prend en compte les évolutions du comportement du client vers plus de mobilité ;
- une exploitation optimale des outils digitaux au profit du parcours client et de la relation avec le point de vente.** Afin d'accompagner l'évolution du comportement des clients lors du choix du véhicule, le groupe Banque Stellantis France propose des solutions en ligne comme des calculateurs sur le site des marques et des réseaux de distribution. Les marques Peugeot, Citroën et DS bénéficient du canal de distribution digital qui avait été lancé en coordination avec le groupe Banque Stellantis France durant la pandémie de Covid-19. Ce canal est en cours de déploiement sur les autres marques ainsi que pour les labels SPOTICAR et CERTIFIED. Il propose une solution complète de vente et de financement de véhicules neufs ou d'occasion, soit 100% en ligne, soit avec une finalisation en point de vente. Des dispositifs d'aide en ligne ou au téléphone sont par ailleurs mis en place afin de répondre instantanément à toutes les questions des clients pour finaliser leur demande ;
- une politique de refinancement diversifiée.** Le groupe Banque Stellantis France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire financier dédié de STELLANTIS, le groupe Banque Stellantis France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques de STELLANTIS.

Le système de gestion des actifs repose sur une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers, basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.

1.1.2.2 OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES

Le groupe Banque Stellantis France propose en France, et depuis mai 2023, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public en France, et depuis juin 2023, en Allemagne :

- **le financement à la clientèle finale représente 68% des encours de financement au 30 juin 2023.** L'offre aux particuliers se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. Cette offre continue de s'enrichir afin de s'adapter au nouveau comportement de ses clients particuliers qui souhaitent des solutions globales de mobilité. Le véhicule est au centre de leur mobilité, mais il doit faire partie de leur écosystème qui englobe tous les moyens de transport à disposition. D'ailleurs, le groupe Banque Stellantis France met en place des offres qui répondent à ce nouveau besoin de flexibilité, notamment à travers des offres de location longue durée (LLD) sans engagement de durée sur les véhicules thermiques et électriques ou des loyers sur mesure qui permettent une flexibilité des mensualités en fonction de l'usage du véhicule.

Les solutions mises en œuvre se déclinent également pour les clients professionnels, avec une offre très large qui s'adresse aux entreprises de toutes tailles via des formules de crédit-bail, associées à des services facilitant la vie du conducteur ou du gestionnaire de parc ;

- **le financement au réseau de distribution représente 32% des encours au 30 juin 2023.** Des solutions de financement sont mises à la disposition des réseaux de distribution des marques de STELLANTIS afin de leur permettre de financer leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements ;
- **les assurances et les services.** Destinée à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services est proposée :
 - assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, les garanties hospitalisation ou chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé (vol ou accident). Le groupe Banque Stellantis France continue le déploiement de sa stratégie de flexibilité avec LOCAVIE. Cette prestation qui permet de soulager le client en cas d'événements familiaux (mariage, naissance, décès, etc.) ou d'événements temporaires grevant son

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers et les entreprises, à travers des solutions de financement à crédit ou de location ;
- les activités de prêts aux réseaux de distribution des marques de STELLANTIS correspondent à des

B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe Banque Stellantis France finance l'achat et la location avec ou sans option d'achat de véhicules neufs et d'occasion par une clientèle de particuliers et d'entreprises au travers des réseaux de concessionnaires des marques de STELLANTIS. Les solutions de financement proposées incluent des assurances et des services qui protègent le client et/ou son véhicule.

budget (hospitalisation, perte d'emploi, etc.) remporte un vrai succès auprès de la clientèle, depuis son lancement il y a deux ans. Également, l'offre d'assurance décès-invalidité poursuit son adaptation et sa croissance auprès des clients professionnels,

- assurances et services liés au véhicule tels que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules neufs et d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés, par exemple, à la maintenance des véhicules ou encore aux véhicules électriques. Des formules spécifiques pour les véhicules connectés sont également proposées et remportent un vif succès auprès des clients.

Le groupe Banque Stellantis France accompagne également le déploiement des labels voitures d'occasion SPOTICAR et CERTIFIED de STELLANTIS en proposant depuis fin 2021 une gamme de produits d'extension de garanties et maintenance dédiée ainsi qu'une offre d'assurance automobile connectée innovante : « Drive & Connect », élaborée et distribuée par ses partenaires assureurs et courtiers disponible pour les véhicules neufs et d'occasion des marques Peugeot, Citroën, DS et désormais Opel. Cette offre distribuée en partenariat avec le groupe AXA France, avait été primée Argus d'Or 2022 de la « Meilleure Assurance Affinitaire/Collaborative » et s'étend au fur et à mesure aux autres marques.

En parallèle, et pour accompagner les entreprises, des assurances spécifiques ont été mises en place depuis quelques années pour protéger leurs activités telles que la garantie sur matériel transporté ou la perte d'exploitation liée à l'immobilisation du véhicule. Fin 2021, une solution d'assurance connectée destinée aux petits parcs (inférieurs à neuf véhicules), sur le modèle d'assurance connectée disponible pour les particuliers, est venue enrichir la gamme de produits et services disponibles pour les professionnels.

L'ensemble de l'offre produits et services évolue afin d'accompagner les différentes stratégies de STELLANTIS depuis l'électrification jusqu'aux véhicules sans permis ou aux différents projets autour de « Mobility as a service » ;

- **l'épargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « Distingo par PSA Banque » est constituée de livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. Au premier semestre 2023, et à l'occasion de ses dix ans, la marque « Distingo par PSA Banque » est devenue « Distingo Bank » et a pris une dimension internationale avec le lancement de son offre en Allemagne.

financements de stock de véhicules neufs (VN), de véhicules d'occasion (VO) et de pièces détachées. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

Le groupe Banque Stellantis France est aussi le partenaire financier exclusif du quadricycle Citroën AMI et le partenaire d'Aramis, réseau spécialiste de la vente de voitures neuves et d'occasion de STELLANTIS.



Au premier semestre 2023, le groupe Banque Stellantis France a soutenu le lancement des nouveaux modèles et depuis avril 2023 de toutes les marques de STELLANTIS par la mise en place d'offres fidélisantes dédiées proposant à la fois le financement, l'assurance et les services en s'appuyant notamment sur des solutions de location.

Les taux d'intérêt proposés à la clientèle sont principalement des taux fixes.

Des offres promotionnelles bénéficiant du support des marques peuvent également être proposées à la clientèle afin de dynamiser les ventes de véhicules ou favoriser la commercialisation de certains modèles. Les procédures habituelles de score et de tarification sont également appliquées à ce type de financements.

Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe Banque Stellantis France travaille de manière privilégiée avec les réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS et depuis avril 2023 avec ceux des autres marques. Au cours du premier semestre de l'année 2023, il a financé 29,1% des véhicules neufs immatriculés en France par les marques Peugeot, Citroën et DS et, à partir d'avril 2023, aussi les autres marques de STELLANTIS.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux de distribution, avec une approche globale visant à proposer à la clientèle finale, au moment de la vente du véhicule, une offre de financement, d'assurances et de services. Ces solutions évoluent en fonction du besoin des clients pour une mobilité simple et facile.

Les systèmes d'information du groupe Banque Stellantis France sont intégrés à ceux des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation avec les clients. Cette capacité de *one-stop shopping* est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de financement directement auprès du distributeur. Ce système d'information intégré est un levier majeur de réduction des coûts et du temps de traitement des demandes. La signature électronique est possible pour les particuliers et les clients entreprises dont le signataire est aussi dirigeant. Cette démarche de simplification du parcours client et de la relation avec le point de vente démontre la volonté du groupe Banque Stellantis France d'être le partenaire privilégié de ses clients.

Accompagnant la communication et les offres des marques de STELLANTIS sur leurs sites internet, le groupe Banque Stellantis France a développé des outils de simulation de financements disponibles sur les sites des marques et des réseaux de distribution. Initiée en 2017, par la mise en place d'une solution en ligne de financement, puis en 2019 avec une décision intégrée pour les commandes de véhicules disponibles en stock de STELLANTIS pour les marques Peugeot, Citroën et DS, la proposition de solutions digitales continue d'évoluer pour répondre aux besoins des clients. La possibilité est par exemple offerte aux clients particuliers de configurer, commander et financer en ligne leur nouveau véhicule neuf (selon la marque) tout en favorisant la relation avec un point de vente des réseaux des marques.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés en France par STELLANTIS. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc

sans financement. Depuis avril 2023, le groupe Banque Stellantis France s'adresse aux réseaux des autres marques de STELLANTIS et le taux de pénétration est également suivi comme indicateur de performance sur ces nouveaux périmètres.

Financements de VN et VO à la clientèle finale

Le financement d'une vente par un crédit se fait principalement à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans certains cas, des offres de crédit ballon peuvent également être proposées à la clientèle et se caractérisent par une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans ce dernier cas, le client, propriétaire du véhicule financé par le crédit, a la possibilité de revendre son véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalant à la dernière mensualité (paiement ballon) selon l'engagement de reprise du véhicule signé par le concessionnaire au moment de l'acquisition du véhicule.

Ce financement peut être total ou partiel. L'emprunteur a en effet la possibilité d'effectuer un apport personnel couvrant une partie du prix du véhicule et de recourir à un financement pour le montant résiduel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (principalement les particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat de leur véhicule.

Les durées de financement s'échelonnent principalement entre un et six ans. Les remboursements sont généralement mensuels. Il est possible dans certains cas de décaler la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent dans ce cas être demandées au client.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe Banque Stellantis France peuvent être assortis de garanties, notamment en fonction du type de véhicule financé et/ou en raison du profil de risque du client, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise.

Le groupe Banque Stellantis France peut ainsi demander le cautionnement d'un tiers. Pour la clientèle d'entreprises, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur son fonds de commerce peut être également demandée.

Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location sont constituées pour les particuliers par la location longue durée (LLD) ainsi que par la location avec option d'achat (LOA) ou le crédit-bail (CB) pour les professionnels. Ces différents types de locations sont comptabilisés comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe Banque Stellantis France, et sont intégrés aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme des actifs immobilisés dans les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales.

Ainsi, le groupe Banque Stellantis France achète des véhicules aux concessionnaires et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe Banque Stellantis France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix d'exercer son option d'achat ou de rendre le véhicule. Comme pour les contrats de LLD, le concessionnaire

ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage alors à racheter le véhicule au groupe Banque Stellantis France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de rachat du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe Banque Stellantis France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location (le concessionnaire ou le constructeur respectant leur engagement de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe Banque Stellantis France n'en est pas pour autant affecté. Cependant, le groupe Banque Stellantis France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le prix prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers futurs non versés par le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice financier dû à la résiliation anticipée du contrat.

Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe Banque Stellantis France a développé des scores d'acceptation différenciés pour :

- les financements portant sur des VN ou sur des VO ;
- les financements accordés à une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- les différentes techniques de financements : crédit ou location.

Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis directement par les clients et complétés, le cas échéant, par des informations issues de bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et de leurs historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données mises à disposition par les organismes publics (tels que la Banque de France). Pour la clientèle d'entreprises, le groupe Banque Stellantis France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales afin de vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe Banque Stellantis

France conserve le dossier pendant une période de six mois, ce qui peut engendrer une alerte en cas de nouvelle demande de financement émanant du même client pendant cette période.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un second prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe Banque Stellantis France utilise à la fois des équipes internes de recouvrement amiable pour tenter de résoudre cet incident ainsi qu'un prestataire extérieur qui intervient en support de l'équipe interne et prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours, les équipes du recouvrement précontentieux reprennent la gestion de ces incidents de paiement. Des courriers sont alors adressés aux clients, appuyés également par des appels téléphoniques. En fonction des éléments constitutifs du dossier et des informations communiquées par le client, les équipes de recouvrement déterminent la solution qui semble la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour des arriérés de paiement. Il pourra être envisagé de demander à un spécialiste du recouvrement à domicile d'intervenir auprès du client ou de mettre en place des solutions de réaménagements de dettes, et si aucune de ces solutions ne semble appropriée, de proposer la reprise du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire, déclenchant alors la résiliation du contrat de financement.

Après la reprise du véhicule, le groupe Banque Stellantis France met en œuvre les procédures légales existantes (comme les enchères, par exemple) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers de financement sont déclarés déchués de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont tenter de récupérer le solde total du financement en tentant tout d'abord de trouver un ultime arrangement avec les clients concernés avant de lancer des procédures plus contraignantes ou de reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu être fait antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois pour les financements par crédit ou des 24 mois pour les contrats de location après la déchéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux demandent l'intervention de prestataires externes spécialisés afin de recouvrer les impayés et, le cas échéant, de procéder à une cession de créances.

C. Activités de financement au réseau de distribution

Le groupe Banque Stellantis France propose des solutions de financement pour les stocks de véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées détenus par les distributeurs des marques STELLANTIS. En complément de cette activité principale, d'autres types de financements sont également proposés aux concessionnaires de ces marques afin de répondre à leurs besoins d'exploitation (fonds de roulement, comptes courants, etc.) ou d'investissements.

D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe Banque Stellantis France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance et de services élaborés avec :

- « *Stellantis Insurance* », la ligne-métier assurance détenue, depuis 2015, à 50/50 par Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance. Stellantis Insurance

commercialise, en particulier, des produits d'assurance emprunteur et de perte financière ainsi que des extensions de garantie VO depuis début 2022. Ces produits s'adaptent à l'évolution des besoins des clients et accompagnent les stratégies de mobilité et de flexibilité du groupe Banque Stellantis France ;



- « *Assurance Automobile by Stellantis Insurance* », le programme d'assurance automobile dédié aux marques de STELLANTIS distribué par les courtiers partenaires du groupe Banque Stellantis France et porté en majeure partie par le groupe AXA permet de proposer à tous les clients et pour tous les modèles de STELLANTIS, des solutions d'assurance automobile flexibles et innovantes. Ce programme accompagne également les lancements de nouveaux véhicules et renforce les différentes stratégies de STELLANTIS pour des clients financés mais également non financés. Ce programme a obtenu avec ses partenaires, en juin 2022, l'Argus d'Or de la « Meilleure Assurance Affinitaire/ Collaborative » pour « *Drive & Connect* » ;
- des assureurs partenaires qui commercialisent des programmes d'assistance et pour « *DS Certified* » d'extension de garantie VO jusqu'à l'internalisation du programme en juin 2023 ;
- les marques de STELLANTIS pour les services automobiles élaborés et distribués par STELLANTIS, comme les contrats de maintenance ou les services connectés.

Le groupe Banque Stellantis France propose ainsi à sa clientèle finale, conjointement ou non avec l'offre de financement, une gamme complète de produits d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'objectif poursuivi avec une offre 360° est de permettre une approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services complémentaires facultatifs lors d'un unique contact au point de vente du véhicule. Les offres commerciales qui peuvent être composées de plusieurs services, en sus des prestations proposées individuellement, permettent également de bénéficier de conditions encore plus compétitives tout en protégeant au mieux le client et le véhicule et en s'adaptant à des besoins toujours plus prononcés de flexibilité et de liberté.

Ainsi, des offres très spécifiques incluant le financement, l'assurance et les services complémentaires sont commercialisées, comme « *Pack Perspectives* » pour Peugeot, le *Pack Pro* pour toutes les marques ou encore l'offre « *Trust & Go* » avec SPOTICAR.

E. Activité d'épargne grand public

La gestion d'une activité d'épargne grand public permet au groupe Banque Stellantis France d'être présent sur le marché de l'épargne en ligne tout en diversifiant ses sources de refinancement. Les offres de livrets d'épargne et de comptes à terme à taux fixe s'adressaient uniquement aux particuliers

1.1.2.3 POSITIONNEMENT

Le statut du groupe Banque Stellantis France, partenaire financier des marques de STELLANTIS en France, et depuis mai 2023 aussi en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, permet une relation de proximité et de partenariat avec le réseau de distribution des marques automobiles et lui procure naturellement un positionnement privilégié. Il peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de vente, en lien étroit avec la politique commerciale des marques. Par ailleurs, le groupe Banque Stellantis France se différencie de ses concurrents grâce à la spécificité de son offre destinée à la clientèle finale, au travers des solutions *one-stop shopping*. Ces offres conçues en collaboration avec les marques permettent de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client. Cette proximité avec les marques permet au groupe Banque Stellantis France

de compléter également son offre conformément à la stratégie de distribution multicanaux en permettant à sa clientèle d'acquérir sur le lieu de vente du véhicule ou en ligne une large gamme de produits et services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance automobile.

En 2023, le groupe Banque Stellantis France a poursuivi le développement d'offres de financement innovantes et designées dans l'esprit « *Mobility as a service* ». Ainsi, après *Flex & Free*, il a lancé en partenariat avec la marque Peugeot le « *loyer sur-mesure* » qui permet d'accompagner les clients dans la transition électrique en garantissant une adaptation toujours plus souple à leurs usages. Ce produit a été lancé sur des véhicules phares comme e-208 ou e-2008 et rencontre un réel succès en utilisant les données connectées du véhicule. Des pilotes sont également en cours sur des solutions d'abonnement pour compléter la gamme de produits et répondre aux besoins évolutifs des clients.

En parallèle de ces produits financiers qui associent connectivité et souplesse, le groupe Banque Stellantis France élabore également des services toujours plus flexibles avec ses partenaires, que cela soit avec :

- *LOCAVIE*, prestation innovante qui permet au client, à l'occasion d'un changement de vie impactant (perte d'emploi, mariage, naissance, etc.), de restituer son véhicule dès le troisième mois, sans indemnité, sans préavis, mettant ainsi fin à son contrat de financement ;
- ou encore avec l'assurance automobile connectée proposée aux particuliers et aux professionnels qui utilise les données du boîtier interne natif des véhicules et qui s'enrichit de garanties spécifiques aux véhicules électriques,

Le groupe Banque Stellantis France complète enfin son offre conformément à la stratégie de distribution multicanaux en permettant à sa clientèle d'acquérir une large gamme de produits et services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance automobile directement sur le lieu de vente du véhicule mais également en ligne.

résidant fiscalement en France. Au premier semestre 2023, et à l'occasion de ses dix ans, la marque « *Distingo par PSA Banque* » est devenue « *Distingo Bank* » et a pris une dimension internationale avec le lancement de son offre en Allemagne.

d'accompagner STELLANTIS dans sa politique d'acteur majeur de la mobilité de ses clients.

Les concessionnaires des marques de STELLANTIS n'étant pas contractuellement tenus de s'adresser au groupe Banque Stellantis France pour couvrir leurs propres besoins de financements ni pour proposer des solutions de financement à leurs clients, il en découle une mise en concurrence du groupe Banque Stellantis France sur ces deux segments d'activité avec ses concurrents principaux que sont les banques commerciales, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation et les loueurs professionnels. De plus, la possibilité offerte aux clients finaux d'acquérir leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté (tel que par exemple un prêt personnel) constitue également une autre forme de concurrence.

1.2 ANALYSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

L'activité principale du groupe Banque Stellantis France consiste à proposer des solutions de financement pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion des marques de STELLANTIS par une clientèle de particuliers et d'entreprises (exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises) ainsi qu'à financer les stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires des marques de STELLANTIS. Le produit net bancaire du groupe Banque Stellantis France est principalement constitué des revenus d'intérêt nets perçus

sur les crédits et locations accordés à ses clients. Une autre partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurances et autres services proposés aux clients des marques automobiles.

Le résultat d'exploitation du groupe Banque Stellantis France pour le premier semestre 2023 s'élève à 221 millions d'euros, à comparer aux 243 millions d'euros obtenus au premier semestre 2022.

1.2.1 LES VENTES DE VÉHICULES DE STELLANTIS

Au premier semestre 2023, les ventes en France des véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) des marques Peugeot, Citroën, DS, Opel, Fiat, Abarth, Alfa Romeo, Jeep et Maserati, Ram ont progressé de 1,8% à 339 260 unités, représentant une part de marché au global pour STELLANTIS de 31,4% (en baisse de 3,5% par rapport à fin juin 2022).

La marque Peugeot progresse par rapport à l'an passé avec des ventes VP en hausse de 4,1% pour un total de 133 408 unités, avec quatre modèles placés parmi les dix modèles les plus vendus en France : la 208 (5,3% de part de marché) est le 2^{ème} véhicule le plus vendu en France sur ce premier semestre, la 2008 (3,2%) gagne une place et se situe désormais en 5^{ème} position, la 308 garde la 7^{ème} position (2,7%) tandis que la 3008 (2,0%) perd une place et se situe à la 9^{ème} place. Les ventes de VUL représentent 32 540 unités, en baisse de 1,5% par rapport au premier semestre 2022.

La marque Citroën a immatriculé quant à elle 96 513 voitures en France, ce qui représente une baisse de 4,4% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre se répartit entre 66 587 VP et 29 926 VUL. Dans la catégorie des VP, la C3 garde la 4^{ème} place des voitures les plus vendues en France avec 3,3% de part de marché.

La marque Opel avec 22 262 VP progresse de 11,9 % pour une part de marché de 2,5%. Sur le marché VUL avec 4 738 véhicules vendus la marque progresse de 18,4%.

Avec 13 509 immatriculations de VP à fin juin 2023, la marque DS enregistre la plus forte hausse avec 19,3% et une part de marché de 1,5% sur le marché des particuliers, qui reste stable par rapport à 2022.

Enfin, la marque Fiat atteint 2,2 % de part de marché VP avec 19 804 unités vendues. 10 763 véhicules utilitaires ont été vendus, en baisse de 6,5% par rapport au premier semestre 2022.

Les marques Abarth, Alfa Romeo, Jeep, Maserati, Ram représentent une part de marché de 0,5%.

Sur les marchés de la Belgique et du Luxembourg, les immatriculations de véhicules particuliers et utilitaires légers de STELLANTIS se sont établies à 63 238 unités, en augmentation de 11,5% par rapport au premier semestre 2022.

Aux Pays-Bas, les immatriculations de nouveaux véhicules des marques de STELLANTIS ont augmenté de 7% avec 38 603 véhicules et un marché néerlandais qui a progressé de 29%.

1.2.2 ACTIVITÉ COMMERCIALE DU GROUPE BANQUE STELLANTIS FRANCE

1.2.2.1 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT À LA CLIENTÈLE FINALE

Le groupe Banque Stellantis France enregistre une hausse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale de 2,9% à fin juin 2023, passant ainsi de 137 720 à 141 741 contrats de financement souscrits pour une production totale de 2 690 millions d'euros, en hausse de 14,0% par rapport à fin juin 2022.

Le taux de pénétration VN en France s'établit à 29,1% à fin juin 2023, en baisse de 6,4 points par rapport à fin juin 2022, le groupe Banque Stellantis France n'exerçant plus l'activité de location longue durée pour les professionnels et les entreprises à partir d'avril 2023.

Le taux de pénétration VN en Belgique et au Luxembourg s'établit à 19,3% et à 7,8% aux Pays-Bas à fin juin 2023 sur la période des deux mois de mai à juin.

Le groupe Banque Stellantis France a financé 95 583 véhicules neufs des marques de STELLANTIS à fin juin 2023, à travers des contrats de crédit ou de location, ce qui représente une baisse de 1,7% par rapport à fin juin 2022.

Les volumes de financement VO augmentent de 13,9% par rapport à fin juin 2022, avec 46 158 financements.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe Banque Stellantis France à fin juin 2023.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO À LA CLIENTÈLE FINALE

	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	Variation en %
Nombre de nouveaux dossiers	141 741	137 720	2,9%
<i>dont France</i>	135 218	137 720	(1,8%)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	4 939	-	-
<i>dont Pays-Bas</i>	1 584	-	-
Production de nouveaux financements (<i>en millions d'euros</i>)	2 690	2 359	14,0%
<i>dont France</i>	2 545	2 359	7,9%
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	109	-	-
<i>dont Pays-Bas</i>	36	-	-

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS À LA CLIENTÈLE FINALE

(<i>en millions d'euros</i>)	30 juin 2023	31 décembre 2022	Variation en %
Encours de financement	12 866	11 128	15,6%
<i>dont France</i>	11 592	11 128	4,2%
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	797	-	-
<i>dont Pays-Bas</i>	477	-	-

1.2.2.2 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

A fin juin 2023, les encours de financement au réseau de distribution des marques STELLANTIS ont augmenté de 36,8% par rapport à décembre 2022, du fait de l'intégration du réseau de distribution des autres marques de STELLANTIS, financées par le groupe Banque Stellantis France à partir d'avril 2023 et la consolidation à partir de mai 2023 des deux sociétés de financement automobile opérant en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de crédit accordé aux concessionnaires.

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

(<i>en millions d'euros</i>)	30 juin 2023	31 décembre 2022	Variation en %
Encours de financement	6 121	4 474	36,8%
<i>dont France</i>	5 289	4 474	18,2%
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	484	-	-
<i>dont Pays-Bas</i>	349	-	-

Par ailleurs, STELLANTIS renforce son partenariat avec son réseau de distributeurs multimarques en Europe afin d'améliorer l'expérience client et de simplifier l'ensemble de son parcours avec la signature de nouveaux contrats de vente et d'après-vente en Europe en 2023. Ainsi, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas adoptent le nouveau modèle de distribution « *New Retailer Model* » à partir du 4 septembre 2023. La France mettra en place ce nouveau modèle par étape, dont la première est attendue en 2024.

1.2.2.3 ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE SERVICES

A fin juin 2023, le nombre de contrats d'assurance et de services a augmenté de 4,0% par rapport à fin juin 2022 avec 279 051 nouveaux contrats souscrits contre 268 374 au premier semestre 2022.

Le groupe Banque Stellantis France a vendu en moyenne deux contrats d'assurance ou de services à chaque client ayant souscrit un financement.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurance et de services du groupe Banque Stellantis France.

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DE SERVICES

(en nombre de contrats)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	Variation en %
Assurances liées aux financements	125 773	125 921	(0,1%)
<i>dont France</i>	123 960	125 921	(1,6%)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	1 228	-	-
<i>dont Pays-Bas</i>	585	-	-
Assurances et services liés au véhicule	153 278	142 453	7,6%
<i>dont France</i>	145 942	142 453	2,4%
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	4 804	-	-
<i>dont Pays-Bas</i>	2 532	-	-
Assurances	279 051	268 374	4,0%
<i>dont France</i>	269 902	268 374	0,6%
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	6 032	-	-
<i>dont Pays-Bas</i>	3 117	-	-

TAUX DE PÉNÉTRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	Variation en pts
Assurances liées aux financements	88,7	91,4	(2,7 pts)
<i>dont France</i>	91,7	91,4	0,2 pts
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	24,8	-	-
<i>dont Pays-Bas</i>	36,9	-	-
Assurances et services liés au véhicule	108,1	103,4	4,7 pts
<i>dont France</i>	107,9	103,4	4,5 pts
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	97,1	-	-
<i>dont Pays-Bas</i>	159,8	-	-
Assurances	196,9	194,9	2,0 pts
<i>dont France</i>	199,6	194,9	4,7 pts
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	121,9	-	-
<i>dont Pays-Bas</i>	196,8	-	-

1.2.2.4 ACTIVITÉ D'ÉPARGNE GRAND PUBLIC

Au premier semestre 2023, et à l'occasion de ses dix ans, la marque « Distingo par PSA Banque » devient « Distingo Bank » et prend une dimension internationale avec le lancement de son offre en Allemagne.

« Distingo Bank » confirme également son engagement sociétal avec le lancement de son site réalisé en éco-conception et de son premier compte à terme *Green*, exclusivement réservé au financement des véhicules électriques.

Ces différentes actions ont contribué à la performance du premier semestre 2023.

Les encours liés à l'activité d'épargne ont ainsi progressé de 4,2% au premier semestre 2023 pour atteindre 3 189 millions d'euros au 30 juin 2023, soit une hausse de 130 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022.

ACTIVITÉ D'ÉPARGNE GRAND PUBLIC

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 décembre 2022	Variation en %
Encours	3 189	3 059	4,2%
<i>dont France</i>	3 179	3 059	3,9%
<i>dont Allemagne</i>	10	-	-

1.2.3 RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	Variation en %
Produit net bancaire	334	325	2,8%
<i>dont clientèle finale</i>	213	242	(12,0%)
<i>dont réseau de distribution</i>	32	23	39,1%
<i>dont assurances et services</i>	65	63	3,2%
<i>dont non répartis et autres</i>	24	(3)	(900,0%)
Charges générales d'exploitation et assimilées	(96)	(86)	11,6%
Coût du risque	(17)	4	(525,0%)
<i>dont clientèle finale</i>	(19)	3	(733,3%)
<i>dont réseau de distribution</i>	2	1	100,0%
Résultat d'exploitation	221	243	(9,1%)
Autre résultat hors exploitation	42	(0)	-
Résultat avant impôts	263	242	8,7%
Impôts sur les bénéfices	(70)	(57)	22,8%
RÉSULTAT NET	193	185	4,3%

1.2.3.1 PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire augmente de 2,8% à 334 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 325 millions d'euros au premier semestre 2022, malgré le contexte actuel de hausse des taux d'intérêt amenant à une baisse de la marge sur les financements à la clientèle finale en raison de l'augmentation du coût de refinancement mais compensée que partiellement par les gains du portefeuille de swaps de couverture.

La marge sur les financements au réseau de distribution est en hausse avec le financement de l'ensemble des marques de STELLANTIS depuis avril 2023.

La marge obtenue sur les prestations d'assurance et de services est en hausse de 3,2% avec 65 millions d'euros générés sur le premier semestre 2023.

1.2.3.2 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 96 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 86 millions au premier semestre 2022. Cette augmentation de 10 millions d'euros est notamment liée aux coûts

d'extension des financements à l'ensemble des marques de STELLANTIS à partir d'avril 2023. Le coefficient d'exploitation augmente de 26,6% à 28,8%.

1.2.3.3 COÛT DU RISQUE

Le coût du risque consolidé (intégrant la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas) ressort au premier semestre 2023 à 17 millions d'euros, soit un taux de 0,20% des encours nets moyens. Le coût du risque en France est de 16 millions d'euros (soit 0,21% des encours nets moyens) contre un impact positif de 4 millions d'euros au premier semestre 2022 (0,06% des encours nets moyens). L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement.

L'évolution du coût du risque entre les deux semestres résulte :

- en janvier 2022, de l'effet favorable de l'implémentation des nouveaux modèles IFRS 9 alignés avec la nouvelle définition du défaut, amenant à une réduction des provisions de 22 millions d'euros ;
- en mai 2023, de l'actualisation des modèles IFRS 9, générant une provision additionnelle totale de 2 millions d'euros. Cependant, il n'y pas eu de mise à jour des hypothèses macroéconomiques futures au cours du premier semestre 2023 ;
- également en mai 2023, de la réévaluation de l'ajustement post-modèle dans le contexte d'inflation, avec une provision de 3,5 millions d'euros contre 5,5 millions comptabilisés préalablement fin 2022, générant donc une reprise de provision de 2 millions d'euros.

Pour rappel, cette provision d'ajustement post-modèle est basée sur l'observation du taux de défaut en hausse suite à l'inflation et à la fin des aides gouvernementales liées au Covid-19. Elle est destinée à couvrir de futures créances douteuses des particuliers et des PME ;

1.2.3.4 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat avant impôts du groupe Banque Stellantis France s'élève au premier semestre 2023 à 263 millions d'euros en augmentation de 8,7% par rapport au premier semestre 2022. Le résultat net consolidé au premier semestre 2023 s'élève à 193 millions d'euros.

- de plus, suite à la résiliation des contrats de vente et de distribution de services de toutes les marques de STELLANTIS en juin 2021, avec un préavis de deux ans, afin de renforcer le modèle de distribution en Europe, une provision non affectée de 13,5 millions d'euros avait été comptabilisée fin 2021 au titre des possibles impacts négatifs de cette réorganisation dont l'objectif est de sélectionner un nouveau réseau de distribution. Au 30 juin 2023, une réévaluation du montant de cette provision a été réalisée en prenant en compte les évolutions des négociations sur les concessionnaires résiliés amenant à son maintien.

Le coût du risque sur les activités de financement à la clientèle finale s'établit ainsi à 19 millions d'euros au premier semestre 2023 contre un coût du risque favorable de 3 millions d'euros au premier semestre 2022 dû à l'implémentation de la nouvelle définition du défaut en janvier 2022.

Pour l'activité de financement du réseau de distribution, le coût du risque ressort positif de 2 millions d'euros au premier semestre 2023 contre également 1 million d'euros au premier semestre 2022, suite au remboursement des créances douteuses d'un concessionnaire en défaut durant le premier semestre 2023.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés s'établit à 25,7% du résultat imposable contre 22,8% pour le premier semestre 2022. Le taux d'impôt 2023 sur les sociétés est de 25,8% (cf. Note 26.3 – Preuve d'impôt du groupe Banque Stellantis France). La charge d'impôts de l'exercice au premier semestre 2023 s'établit à 70 millions d'euros.

1.3 SITUATION FINANCIÈRE

1.3.1 ACTIFS

Le total des actifs du groupe Banque Stellantis France au 30 juin 2023 s'élève à 21 357 millions d'euros, en hausse de 21,5% par rapport au 31 décembre 2022.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 18 988 millions d'euros, en hausse de 21,7% par rapport au 31 décembre 2022. Les prêts à la clientèle finale progressent

de 15,6% ainsi que les financements au réseau de distribution de 36,8% du fait de l'extension des financements à l'ensemble des marques de STELLANTIS à partir d'avril 2023 et de la consolidation des deux sociétés de financement automobile opérant en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas à partir de mai 2023.

1.3.2 DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2.C.4.4 du rapport annuel 2022. Lorsqu'un prêt ou une créance est considéré comme définitivement irrécouvrable, ce dernier est enregistré en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si, après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur ces créances, ils seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 25.1 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondant au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

IFRS 9

Le groupe Banque Stellantis France a adopté au 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifie sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le groupe Banque Stellantis France applique les nouvelles règles européennes relatives au défaut (dites « nouvelle définition du défaut »), introduites par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) au titre de l'article 178 du règlement (UE) 575/2013 afin d'harmoniser les approches des établissements de crédit des pays de l'Union européenne. Depuis la mise en application de la nouvelle définition du défaut, le groupe Banque Stellantis France a mené un projet d'alignement entre cette approche prudentielle et l'approche IFRS 9, mis en place au 1^{er} janvier 2022.

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD). Les dépréciations sont classées selon trois niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats.

La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an ;

- le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs ;
- le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte, comme les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

Par application de la norme IFRS 9, le groupe Banque Stellantis France exerce :

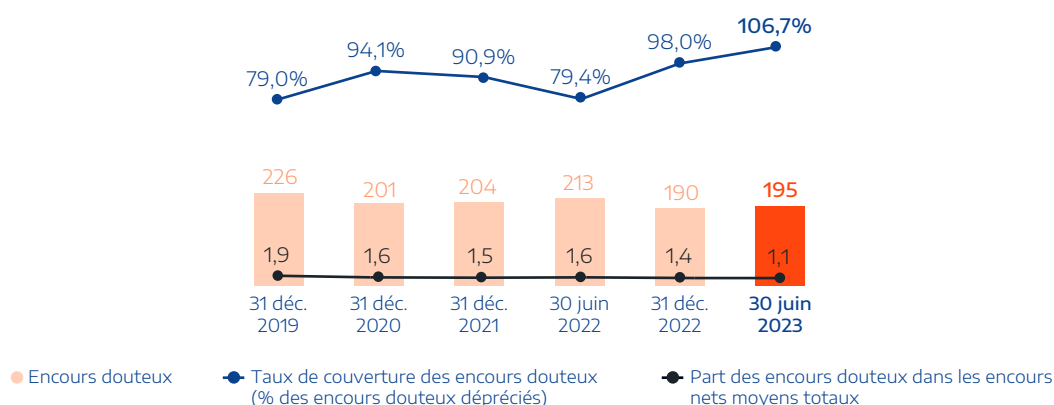
- un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation du risque ;
- la mise en place d'un « stage 2 » pour les encours *Corporate* permettant d'enregistrer un provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;
- l'utilisation du *forward-looking* afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

Pour les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les provisions pour dépréciation sur encours sont calculées en fonction de la classification des créances par « stage » et des paramètres de risques associés. Suite à la mise en place de nouvelle définition du défaut, les stades du processus de recouvrement en fonction du nombre de jours d'impayés sont pris en compte dans la classification par « stage ».

En complément, pour les financements accordés au réseau de distribution ainsi qu'aux grandes entreprises, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses (en « stage 3 ») et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains ou incidentés sont également constatées sur l'ensemble des portefeuilles *Corporate* via l'application du modèle d'évaluation du risque afin de couvrir les pertes de crédit attendues.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL

(en millions d'euros, sauf pourcentage)



Le profil de risque consolidé (intégrant la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas) demeure favorable avec un taux de créances douteuses diminuant à 1,1% au 30 juin 2023, notamment suite à un accord de rachat d'un concessionnaire en difficulté.

Les créances douteuses ont augmenté de 35 millions d'euros pour la clientèle finale dont 26 millions suite à l'intégration de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas. En revanche, les créances douteuses pour la clientèle des concessionnaires ont baissé de 30 millions d'euros suite au remboursement

des créances douteuses d'un concessionnaire en défaut durant le premier semestre 2023. Banque Stellantis France n'a pas enregistré de nouveau concessionnaire en défaut durant le premier semestre 2023.

Le taux de couverture total des encours douteux s'améliore à 106,7% à fin juin 2023 contre 98,0% au 31 décembre 2022.

Le taux de couverture des encours douteux totaux en « stage 3 » progresse de 57% à 60% à fin juin 2023.

1.3.3 POLITIQUE DE REFINANCEMENT

Le groupe Banque Stellantis France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe Banque Stellantis France repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis la création de la coopération entre Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance début 2015, le groupe Banque Stellantis France a mis en place différentes sources de financement :

- le 2 février 2015, jour de création de la co-entreprise en France, les financements accordés par Stellantis Financial Services aux entités du groupe Banque Stellantis France ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché ;
- le 1^{er} avril 2015, l'activité de dépôt (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Stellantis Financial Services à Banque Stellantis France ;
- dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes banques ;
- dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe Banque Stellantis France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) ;
- en juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen termes et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables du groupe Banque Stellantis France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016 et la première émission d'obligations EMTN a été lancée en janvier 2017. Huit

émissions obligataires, d'un montant de 500 millions d'euros chacune, ont été placées, dont trois en circulation fin juin 2023 après le remboursement de la troisième émission en avril 2023 et l'émission d'une première obligation verte (*Green Bond*) d'une maturité de trois ans en janvier 2023. La huitième émission obligataire a été réalisée en juillet 2023 avec une maturité de trois ans et demi ;

- en France, en juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place suivi en juillet 2017 par un programme de titrisation des contrats de location longue durée. Une opération publique de titrisation de contrats de location avec option d'achat a été placée sur les marchés en novembre 2018 puis une seconde en juin 2021 ;
- depuis l'intégration en mai 2023 de Stellantis Financial Services Belux, un emprunt collatéralisé par des créances belges de financement à crédit, mis en place en 2019.

Au 30 juin 2023, le refinancement du groupe Banque Stellantis France se répartissait de la manière suivante :

- 5% provenait de crédits bancaires tirés et d'un emprunt collatéralisé ;
- 22% des émissions de titres de créances négociables et d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
- 18% de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
- 11% d'opérations de titrisation placées ;
- 15% d'autres financements externes dont 12% provenant de la Banque Centrale Européenne (participation aux opérations TLTRO-III) ;
- 28% de lignes de crédit intra-groupe accordées par Santander Consumer Finance ;
- 1% de dettes subordonnées souscrites à parts égales par chacun des deux actionnaires.

Le tableau et les graphiques ci-après présentent une ventilation des sources de refinancement au 30 juin 2023 comparée au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2022.

SOURCES DE REFINANCEMENT

(en millions d'euros)	30 juin 2023		31 décembre 2022		30 juin 2022	
Financements bancaires ⁽¹⁾	932	5%	400	3%	-	-
Marchés de capitaux	3 814	22%	2 858	20%	2 894	22%
Dépôts - épargne clientèle particuliers	3 189	18%	3 059	22%	3 070	24%
Titrisation ⁽²⁾	2 009	11%	2 159	15%	2 304	18%
Autres refinancements ⁽³⁾	2 537	15%	3 119	23%	3 265	25%
Refinancement externe	12 480	71%	11 595	83%	11 533	89%
Refinancement intra-groupe	4 798	28%	2 308	16%	1 305	10%
Dettes subordonnées	211	1%	155	1%	155	1%
Capitaux propres	2 183		2 134		1 971	
Autres passifs	1 684		1 391		1 104	
TOTAL BILAN	21 357		17 584		16 068	

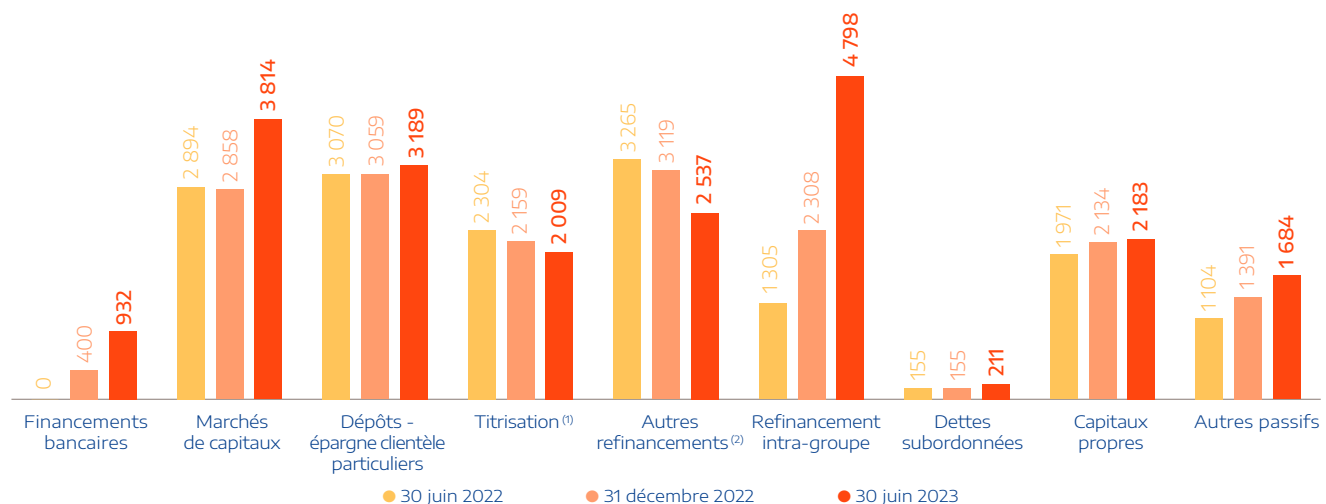
(1) Dont 600 millions d'euros de prêts bancaires en France et 330 millions d'euros de prêt collatéralisé en Belgique.

(2) Les titrisations comprennent les seules titrisations placées.

(3) Dont refinancement auprès de la BCE (participation aux opérations TLTRO-III) pour un total de 2 175 millions d'euros au 30 juin 2023 et dépôts concessionnaires.

SOURCES DE REFINANCEMENT

(en millions d'euros)



L'encours de financements bancaires (sous forme de lignes bilatérales tirées) est en hausse en France, à 600 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 400 millions d'euros à fin 2022. Deux de ces lignes bancaires ont un format de crédit à impact. Par ailleurs, cet encours comprend depuis mai 2023, un emprunt collatéralisé par des créances belges de financement à crédit (Auto ABS Belgium Loans 2019), mis en place en 2019 et renouvelé fin 2022 pour une durée de deux ans.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux sont en hausse de près de 1 milliard d'euros, notamment suite à l'émission de la septième obligation EMTN en janvier 2023 et aux émissions sous programme NEU CP dépassant les 2 milliards d'euros, après avoir révisé à la hausse le plafond d'émission de ce programme en juin 2023.

Les encours de l'activité d'épargne grand public augmentent à 3 189 millions d'euros. Une activité de collecte de dépôts en Allemagne a été lancée fin juin 2023.

En France, le refinancement par titrisation du groupe Banque Stellantis France s'appuie, au 30 juin 2023, sur cinq opérations de sa filiale CREDIPAR pour un montant total de créations cédées aux structures de titrisation de 6 272 millions d'euros (cf. Note 8.3 des comptes consolidés) :

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master, restructuré en mai 2023 avec un objectif de notation AAsf/Aa2sf pour une période de rechargement additionnelle de cinq ans. Les titres senior sont utilisés comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartment France 2013 restructuré en septembre 2020 avec un objectif de notation AAsf/Aa2sf pour une période de rechargement additionnelle de cinq ans. Les titres senior sont utilisés comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French LT Leases Master (notifié STS), restructuré en novembre 2021 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans et un engagement de financement de 600 millions d'euros ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartment 2016 (notifié STS), restructuré en décembre 2021 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans et un engagement de financement de 900 millions d'euros ;
- la seconde opération publique Auto ABS French Leases 2021 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an, ayant émis, en juin 2021, 800 millions d'euros de titres senior notés AAAsf/AAAsf, dont 500 millions d'euros ont été placés en juin puis 300 millions d'euros en octobre 2021.

En France, le financement en provenance des opérations de titrisation placées est en baisse avec un encours de 2 009 millions d'euros au 30 juin 2023.

De plus, le groupe Banque Stellantis France bénéficie de financements collatéralisés obtenus par sa filiale CREDIPAR auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre des opérations de refinancement TLTRO-III pour une participation totale de 2 175 millions d'euros suite au remboursement du TLTRO-III.4 en juin 2023 (cf. Note 12 des comptes consolidés).

Enfin, l'encours des emprunts subordonnés est en hausse à 210 millions d'euros suite à l'exercice de l'option de remboursement anticipé des deux emprunts mis en place en décembre 2017 pour un montant total de 155 millions et leur remplacement par deux nouveaux en février 2023 (cf. Note 16 des comptes consolidés).

1.3.4 SÉCURITÉ DE LA LIQUIDITÉ

Le groupe Banque Stellantis France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en termes de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de *swaps* de taux d'intérêt.

Près de 70% des financements au 30 juin 2023 avaient une durée initiale de douze mois ou plus.

La maturité moyenne des financements à moyen et long termes mis en place au premier semestre 2023 est de 2,8 ans, notamment avec l'émission obligataire de janvier à trois ans.

Les lignes de crédit bancaire tirées au 30 juin 2023 n'imposent pas d'obligation en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois événements pourraient entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

- le cas où Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance ne détiendraient plus chacune de manière directe ou indirecte 50% des actions de Banque Stellantis France ;
- la perte par le groupe Banque Stellantis France de son statut de banque ;

- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres.

Par ailleurs, le groupe Banque Stellantis France dispose :

- d'une sécurité financière solide grâce au support de Santander Consumer Finance ;
- d'une réserve de liquidité de 810 millions d'euros au 30 juin 2023, sous forme d'actifs liquides de grande qualité (*High-Quality Liquid Assets*) composés uniquement de réserves déposées auprès de la Banque Centrale, et par conséquent de niveau 1 suivant la classification établie pour le calcul du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) ;
- de la possibilité d'un tirage additionnel auprès de la Banque Centrale Européenne de 822 millions d'euros sur la base des actifs déposés en collatéral (composé de titres senior de fonds de titrisation, auto-souscrits par CREDIPAR, de créances éligibles remises au travers du canal TRICP (cf. Note 18 des comptes consolidés).

Au 30 juin 2023, le groupe Banque Stellantis France a donné en faveur de la clientèle des engagements de financements à hauteur de 697 millions d'euros et des engagements de garantie à hauteur de 5 millions d'euros (cf. Note 18 des comptes consolidés).

1.3.5 NOTATIONS DE CRÉDIT

Après avoir dégradé à négative la perspective de la notation de crédit long terme attribuée à Banque Stellantis France en avril 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Standard & Poor's Global Ratings l'a révisée à stable le 24 juin 2021 et a confirmé la notation BBB+.

Le 29 mai 2019, Moody's Investors Service avait relevé la notation de crédit long terme de Banque Stellantis France à A3, assortie d'une perspective stable.

La notation du groupe Banque Stellantis France est liée aux notations de :

- Santander Consumer Finance et à son support ;
- STELLANTIS et à son niveau d'activité et de rentabilité ainsi qu'à sa propre structure financière.

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long termes sur les marchés.

NOTATIONS DE CRÉDIT AU 30 JUIN 2023

(en millions d'euros)		Programmes actifs	Plafonds au 30 juin 2023	Encours au 30 juin 2023
Moody's	S&P	Court terme		
P2	A-2	NEU CP	3 000	2 092
		Long terme		
A3	BBB+	NEU MTN	1 000	205
A3	BBB+	EMTN	4 000	1 500

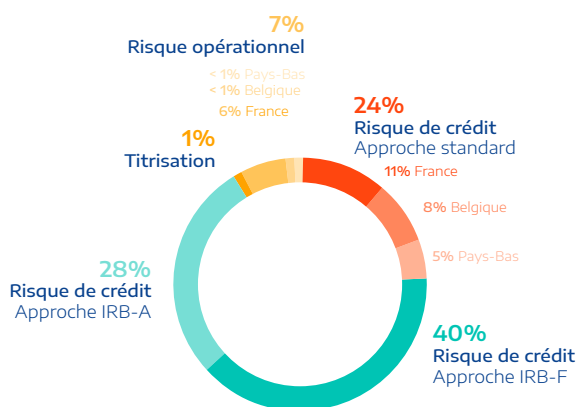
1.4 ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III

L'information au titre du Pilier III est publiée annuellement avec communication des indicateurs clés chaque semestre. Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise.

A compter de mai 2023, le périmètre consolidé du groupe Banque Stellantis France s'est étendu à la Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

EXIGENCE EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE

(en % du total RWA au 30 juin 2023 :
15 056 millions d'euros)



EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE DE CONTREPARTIE

(en % du total des expositions nettes au 30 juin 2023 :
22 304 millions d'euros)

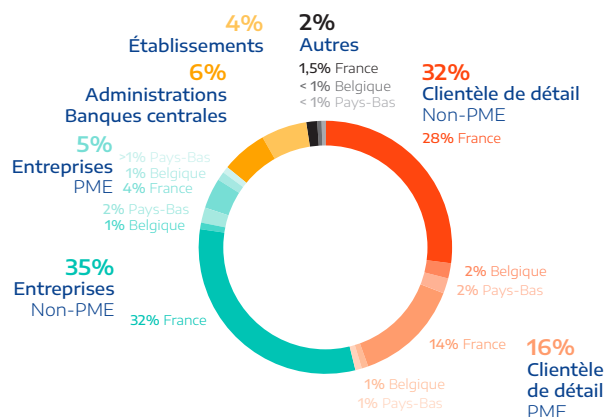


TABLEAU EU KM1 – INDICATEURS CLÉS

Ce tableau fournit une vue d'ensemble des indicateurs clés prudentiels et réglementaires couverts par le règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR), modifié par le règlement (UE) 2019/876, selon l'article 447 points a) à g), « Publication d'informations sur les indicateurs clés » et l'article 438 point b), « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ». Il comprend également certaines informations relatives aux exigences du Pilier II (notamment le P2R).

		30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
<i>(en millions d'euros et %)</i>				
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 887	1 623	1 637
2	Fonds propres de catégorie 1	1 887	1 623	1 637
3	Fonds propres totaux	2 097	1 777	1 792
Montants d'exposition pondérés				
4	Montant total d'exposition au risque	15 056	11 991	10 544
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	12,5%	13,5%	15,5%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	12,5%	13,5%	15,5%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	13,9%	14,8%	17,0%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
EU-7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,5%	1,5%	1,5%
EU-7b	<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	0,8%	0,8%	0,8%
EU-7c	<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)</i>	1,1%	1,1%	1,1%
EU-7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,5%	9,5%	9,5%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%	2,5%	2,5%
EU-8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0%	0,0%	0,0%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,5%	0,0%	0,0%
EU-9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0%	0,0%	0,0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0%	0,0%	0,0%
EU-10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,0%	0,0%	0,0%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,0%	2,5%	2,5%
EU-11a	Exigences globales de fonds propres (%)	12,5%	12,0%	12,0%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	3,7%	4,7%	4,6%
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	22 071	18 620	17 009
14	Ratio de levier (%)	8,6%	8,7%	9,6%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU-14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,1%	0,1%	0,2%
EU-14b	<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	0,1%	0,1%	0,1%
EU-14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,1%	3,1%	3,2%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU-14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,0%	0,0%
EU-14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,1%	3,1%	3,2%
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	998	820	760
EU-16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	1 378	1 195	1 081
EU-16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	1 733	1 040	982
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	366	326	276
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	281%	268%	283%
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	14 935	12 812	12 391
19	Financement stable requis total	14 179	12 174	11 746
20	Ratio NSFR (%)	105%	105%	105%

1.4.1 GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

1.4.1.1 PÉRIMÈTRE ET CHAMP D'APPLICATION

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS (Note 1.C) du rapport annuel 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le groupe Banque Stellantis France est soumis au respect de la réglementation prudentielle définie par les accords de Bâle III : règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (CRR), amendé par le règlement (UE) 2019/876 (CRR II), et directive 2013/36/UE (CRD IV) amendée par la directive (UE) 2019/878 (CRD V).

À noter qu'en principe les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du règlement CRR article 7. À compter de mai 2023, le périmètre du groupe Banque Stellantis France s'est étendu à la Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre Banque Stellantis France et ses filiales.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 décembre 2022
Capitaux propres comptables ⁽¹⁾	2 183	2 134
Part du résultat net de l'année en attente d'affectation ⁽²⁾	96	346
Projet de distribution de dividendes ⁽²⁾	-	-
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	142	147
Autres immobilisations incorporelles	40	-
Autres déductions prudentielles	18	18
Fonds propres prudentiels catégorie 1	1 887	1 623
Emprunts subordonnés Tier 2	210	154
Fonds propres prudentiels	2 097	1 777

(1) Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

(2) 50% du résultat consolidé du premier semestre 2023 (193 millions d'euros) ont été intégrés aux fonds propres prudentiels à hauteur de 96,4 millions d'euros.

1.4.1.2 FONDS PROPRES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les informations de cette section ne sont pas couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Le groupe Banque Stellantis France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégories 1 et 2.

Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

- le capital social et les primes d'émission correspondantes ;
- le report à nouveau et les autres réserves ;
- les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- la part du résultat de l'exercice en attente d'affectation ;
- les montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;
- les ajustements des fonds propres de catégorie 1 (CET1) découlant de filtres prudentiels ;
- la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés en fonction des risques (*Risk*

Weighted Assets ou RWA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou Notation Interne) ;

- les positions de titrisation qui peuvent être soumises à une pondération de risque de 1250% ;
- les autres immobilisations incorporelles ;
- la couverture insuffisante des expositions non performantes ;
- les autres déductions prudentielles correspondant aux contributions du groupe Banque Stellantis France au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et au Fonds de Résolution Unique (FRU) qui viennent en déduction des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

Au total, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1 ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1 ;
- le ratio de fonds propres total.

Ces ratios sont calculés en rapportant chaque catégorie de fonds propres du groupe à la somme des actifs pondérés par les risques.

TABLEAU EU CC1 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Ce tableau fournit une ventilation des éléments constitutifs des fonds propres réglementaires, selon l'article 437, points a), d), e) et f), du CRR, « Publication d'informations sur les fonds propres ».

(en millions d'euros et %)	Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves		
1 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	738	
<i>dont : Type d'instrument 1</i>	738	
<i>dont : Type d'instrument 2</i>	-	
<i>dont : Type d'instrument 3</i>	-	
2 Résultats non distribués	303	
3 Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	949	
EU-3a Fonds pour risques bancaires généraux	-	
4 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	
5 Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	
EU-5a Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	96	
6 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	2 087	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires		
7 Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	0	
8 Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(40)	
9 Sans objet	-	
10 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
11 Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	(0)	
12 Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(142)	
13 Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	
14 Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	
15 Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-	
16 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	
17 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
18 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
19 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
20 Sans objet	-	
EU-20a Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(5)	
EU-20b <i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	
EU-20c <i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	(5)	

Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire

(en millions d'euros et %)	Montants
EU-20d <i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-
21 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-
22 Montant au-dessus du seuil de 17,65% (montant négatif)	-
23 <i>dont : détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-
24 Sans objet	-
25 <i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	-
EU-25a Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-
EU-25b Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-
26 Sans objet	-
27 Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-
27a Autres ajustements réglementaires	(13)
28 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(200)
29 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 887
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	
30 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-
31 <i>dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable</i>	-
32 <i>dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable</i>	-
33 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-
EU-33a Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-
EU-33b Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-
34 Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-
35 <i>dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-
36 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	
37 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-
38 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
39 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
40 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
41 Sans objet	-

<i>(en millions d'euros et %)</i>	Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
42 Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	
42a Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	
43 Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
44 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
45 Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	1 887	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments		
46 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	210	
47 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	-	
EU-47a Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
EU-47b Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
48 Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
49 <i>dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-	
50 Ajustements pour risque de crédit	-	
51 Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	210	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires		
52 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	
53 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
54 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
54a Sans objet	-	
55 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
56 Sans objet	-	
EU-56a Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	
EU-56b Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-	
57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	-	
58 Fonds propres de catégorie 2 (T2)	210	
59 Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	2 097	
60 Montant total d'exposition au risque	15 056	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins		
61 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	12,5%	
62 Fonds propres de catégorie 1	12,5%	
63 Total des fonds propres	13,9%	
64 Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	8,3%	

Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire

(en millions d'euros et %)	Montants
65 dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,5%
66 dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,5%
67 dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,0%
EU-67a dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,0%
EU-67b dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,8%
68 Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	3,7%
Minima nationaux (si différents de Bâle III)	
69 Sans objet	-
70 Sans objet	-
71 Sans objet	-
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)	
72 Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	-
73 Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des positions courtes éligibles)	-
74 Sans objet	-
75 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	14
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2	
76 Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-
77 Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-
78 Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-
79 Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	-
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)	
80 Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-
81 Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
82 Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-
83 Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
84 Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-
85 Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-

1.4.1.2.1 Fonds propres

Au 30 juin 2023, le ratio de fonds propres catégorie 1 Bâle III (CRD IV) au titre du Pilier I atteint 12,5% et le ratio de fonds propres total est de 13,9%. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 Bâle III ressortent à 1 887 millions d'euros à fin

juin 2023, tenant compte de la déduction de l'écart de dépréciations comptables/pertes attendues sur le périmètre IRB, soit -142 millions d'euros. Les exigences de fonds propres s'établissent à 1 204 millions d'euros au 30 juin 2023.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU GROUPE

(en millions d'euros et %)	RWA				Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres		Exigences de fonds propres	
	30/06/2023					31/12/2022	30/06/2022		
	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas		Total	France	France	
Risque de crédit	13 878	11 939	1 168	771	1 110	10 910	872	9 561	765
Méthode standard	3 581	1 642	1 168	771	286	1 343	107	1 102	88
Souverains, banques centrales et administrations	18	18	0	0	1	16	1	16	1
Établissements	157	149	7	1	13	156	13	134	11
Entreprises	1 526	670	503	353	122	429	34	330	26
Clientèle de détail	1 357	458	535	364	108	390	31	335	27
Autres actifs	523	347	123	53	42	352	28	287	23
Méthode de Notation Interne Fondation (IRB-F)	6 021	6 021	-	-	482	5 401	432	4 049	324
Entreprises	6 021	6 021	-	-	482	5 401	432	4 049	324
Méthode de Notation Interne Avancée (IRB-A)	4 276	4 276	-	-	342	4 166	333	4 410	353
Clientèle de détail	4 276	4 276	-	-	342	4 166	333	4 410	353
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	90	90	-	-	7	112	9	84	7
Risque opérationnel (méthode standard)	1 088	973	65	50	87	969	78	899	72
Risque de marché	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	15 056	13 002	1 233	821	1 204	11 991	959	10 544	844
Fonds propres prudentiels catégorie 1	1 887					1 623		1 637	
Ratio de solvabilité catégorie 1	12,5%					13,5%		15,5%	
Fonds propres prudentiels totaux	2 097					1 777		1 792	
Ratio de solvabilité total	13,9%					14,8%		17,0%	

Fonds propres de base CET1

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires, après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les fonds propres de base CET1 du groupe Banque Stellantis France représentent 90% des fonds propres prudentiels totaux à fin juin 2023 et s'établissent à 1 887 millions d'euros.

Fonds propres AT1

Les fonds propres AT1 correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement conformément aux articles 51 et 52 du CRR. Le groupe Banque Stellantis France ne détient aucun instrument de ce type.

Fonds propres T2

Les fonds propres T2 correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des cinq premières années, conformément aux articles 62 et 63 du CRR. Ils s'établissent à 210 millions d'euros au 30 juin 2023 en catégorie emprunts subordonnés suivant deux emprunts dont le traitement doit être identique et simultané (dépréciation et/ou conversion).

Conformément à l'article 64 du CRR, un amortissement est calculé sur la valeur comptable de ces instruments de fonds propres de catégorie 2 à partir des cinq dernières années avant leur échéance contractuelle.

1.4.1.2.2 Exigence en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : le règlement (UE) 575/2013 (CRR) et la directive 2013/36/UE (CRD IV).

Au 6 avril 2009, Stellantis Financial Services a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRB-A », *Internal Rating Based Advanced*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille *Retail* ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRB-F », *Internal Rating Based Foundation*) pour le portefeuille *Corporate*. Cette mesure s'est appliquée aux entités du groupe Banque Stellantis France dès le 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance en 2015, les deux partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne (IRB) développés par Stellantis Financial Services, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

À ce titre, le système de notation interne du groupe Banque Stellantis France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque Centrale Européenne, suite à laquelle le groupe Banque Stellantis France a obtenu, courant 2017, l'autorisation de maintenir les méthodes de notations

Engagements éligibles (« MREL »)

Le groupe Banque Stellantis France est consolidé au sein de l'entité de résolution Banco Santander et suit le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) sur base consolidée après accord du régulateur obtenu fin 2022. Le groupe Banque Stellantis France ne détient aucun instrument éligible au MREL au 30 juin 2023.

internes initialement développées par Stellantis Financial Services pour le calcul des actifs pondérés des risques (RWA). Depuis 2019, suite à la mise en place d'une première opération synthétique de transfert de risque, suivie par une seconde opération en 2022, les titres senior retenus par CREDIPAR font l'objet d'une évaluation selon la méthode SEC IRB.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle *Retail*) et BUIC (base pour la clientèle *Corporate*) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe Banque Stellantis France. À compter de mai 2023, le périmètre consolidé du groupe Banque Stellantis France s'est étendu à la Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, pour lesquels seule l'approche standard est utilisée.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres (*Risk Authority*).

Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation entre les données de gestion et la comptabilité, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le produit net bancaire de la clientèle *Retail* et un ratio de 15% sur le produit net bancaire des autres segments d'actifs.

TABLEAU EU OV1 – VUE D'ENSEMBLE DES MONTANTS TOTAUX D'EXPOSITION AU RISQUE (RWA)

Ce tableau donne un aperçu du total des RWA figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque selon l'article 438, point d), du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ».

(en millions d'euros)		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Exigences totales de fonds propres
		30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
1	Risque de crédit (hors CCR)	13 862	10 880	9 535
2	dont approche standard	3 565	1 313	1 076
3	dont approche NI simple (F-IRB)	6 021	5 401	4 049
4	dont approche par référencement	-	-	-
EU-4a	dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	dont approche NI avancée (A-IRB)	4 276	4 166	4 410
6	Risque de crédit de contrepartie – CCR	16	30	26
7	dont approche standard	15	29	24
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU-8a	dont expositions sur une CCP	1	1	2
EU-8b	dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	-	-	-
9	dont autres CCR	-	-	-
10	Sans objet	-	-	-
11	Sans objet	-	-	-
12	Sans objet	-	-	-
13	Sans objet	-	-	-
14	Sans objet	-	-	-
15	Risque de règlement	-	-	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	90	112	84
17	dont approche SEC-IRBA	90	112	84
18	dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	dont approche SEC-SA	-	-	-
EU-19a	dont 1250%/déduction	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	-	-	-
21	dont approche standard	-	-	-
22	dont approche fondée sur les modèles internes	-	-	-
EU-22a	Grands risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	1 088	969	899
EU-23a	dont approche élémentaire	-	-	-
EU-23b	dont approche standard	1 088	969	899
EU-23c	dont approche par mesure avancée	-	-	-
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)*	14	10	10
25	Sans objet	-	-	-
26	Sans objet	-	-	-
27	Sans objet	-	-	-
28	Sans objet	-	-	-
29	TOTAL	15 056	11 991	10 544

* Les données fournies sur cette ligne le sont exclusivement à titre d'information, puisque le montant indiqué ici est également inclus à la ligne 1, où les établissements sont invités à fournir des informations sur le risque de crédit (JOUE du 21 avril 2021).

Les emplois pondérés (RWA) au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel du groupe Banque Stellantis France s'élevaient à 15 056 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 11 991 millions d'euros au 31 décembre 2022.

L'augmentation des RWA sur le territoire français, soit 13 002 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 11 991 millions d'euros au 31 décembre 2022, reflète la croissance de l'activité globale du groupe Banque Stellantis France avec le financement de l'ensemble des marques de STELLANTIS

depuis avril 2023 et le lancement de l'activité de collecte de dépôts en Allemagne depuis fin juin 2023, atténuée par deux transactions SRT mises en place en 2019 et en 2022 sur le portefeuille *Retail* de prêts classiques et des garanties utilisées pour atténuer le risque de concentration. Par ailleurs, l'intégration des sociétés belge et néerlandaise à compter de mai 2023 est venue accroître les RWA respectivement de 1 233 millions d'euros et de 821 millions d'euros au 30 juin 2023.

1.4.2 RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier rapporte les fonds propres *Tier 1* (au numérateur) à une exposition composée des éléments de bilan et d'éléments de hors-bilan non pondérés par les risques (au dénominateur). Il s'applique au périmètre de consolidation du groupe Banque Stellantis France qui s'est élargi aux filiales belge et néerlandaise à compter de mai 2023.

Le ratio de levier au 30 juin 2023 ressort à 8,6% (versus 8,7% au 31 décembre 2022).

En comparaison au 31 décembre 2022, les fonds propres (au numérateur) augmentent de 320 millions d'euros.

Les fonds propres *Tier 1* augmentent globalement de 264 millions d'euros suite à :

- une hausse de 299 millions d'euros des capitaux propres et autres réserves suite à l'intégration des entités belges et néerlandaises ;
- entraînant une diminution de -40 millions d'euros des autres immobilisations incorporelles ;
- une hausse de 1 million d'euros liée à la déduction des positions de titrisation soumises à une pondération de risque de 1 250% ;
- une hausse de 5 millions d'euros de la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés en fonction des risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou Notation Interne) ;
- une baisse de 1 million d'euros des autres ajustements CET1.

Les fonds propres *Tier 2* augmentent de 56 millions d'euros, suite au remplacement des deux emprunts subordonnés au 28 février 2023.

En comparaison au 31 décembre 2022, l'exposition de levier (au dénominateur) présente une hausse globale de 3 451 millions d'euros avec :

- une baisse de 33 millions d'euros sur les expositions relatives aux dérivés et aux OFT et montant brut des garanties sur dérivés fournies, sur les instruments financiers à terme. Ces derniers sont passés de 6 426 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 6 446 millions d'euros au 30 juin 2023 dont 5 919 millions sur la France et 527 millions sur la Belgique et le Luxembourg ;
- une baisse de 33 millions d'euros des ajustements réglementaires ;
- une baisse de 198 millions d'euros sur les expositions de hors-bilan conformes à l'article 429 septies du CRR avec le financement de l'ensemble des marques de STELLANTIS depuis avril 2023 ;
- une hausse de 3 715 millions d'euros sur les expositions bilancielle excluant les dérivés et financement sur titres, en lien avec les activités courantes du groupe Banque Stellantis France élargi aux filiales belge et néerlandaise.

TABLEAU EU LR1 – LRSUM – RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

Ce tableau rapproche les actifs totaux figurant dans les états financiers publiés de la mesure de l'exposition totale aux fins du ratio de levier, selon l'article 451, paragraphe 1, point b), du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier ».

<i>(en millions d'euros et %)</i>		Montant applicable
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	21 357
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	77
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	-
10	Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	676
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	0
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	(39)
13	MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	22 071

TABLEAU EU LR2 – LRCOM – RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE

Ce tableau fournit une ventilation détaillée des composantes du dénominateur du ratio de levier ainsi que des informations sur le ratio de levier effectif, les exigences minimales et les coussins, selon l'article 451, paragraphe 1, points a) et b), et l'article 451, paragraphe 3, du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier », tout en prenant en considération, le cas échéant, l'article 451, paragraphe 1, point c), et l'article 451, paragraphe 2, dudit règlement.

(en millions d'euros et %)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2023	31/12/2022
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	21 475	17 760
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	31	68
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(189)	(155)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	21 317	17 673
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	55	42
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	23	31
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	78	73
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	-	-
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-	-
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-	-
EU-16a	Dérogation pour OFT : exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	-	-
Autres expositions de hors-bilan			
19	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	1 586	2 436
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(911)	(1 562)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors-bilan)	-	-
22	Expositions de hors-bilan	676	874

(en millions d'euros et %)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2023	31/12/2022
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-	-
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	-	-
Fonds propres			
23	Fonds propres de catégorie 1	1 887	1 623
24	Mesure de l'exposition totale	22 071	18 620
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	8,6%	8,7%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	8,6%	8,7%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,6%	8,7%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,0%	3,0%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,1%	0,1%
<i>EU-26b</i>	<i>dont : à constituer avec des fonds propres CET1</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,0%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,1%	3,1%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	-	-
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	-	-
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	-	-

(en millions d'euros et %)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2023	31/12/2022
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	22 071	18 620
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	22 071	18 620
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,6%	8,7%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,6%	8,7%

TABLEAU EU LR3 – LRSPL – VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES)

Ce tableau fournit une ventilation de la mesure de l'exposition totale au bilan aux fins du ratio de levier, selon l'article 451, paragraphe 1, point b), du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier ».

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT :	21 475	
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-	
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	21 475	
EU-4	Obligations garanties	-	
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	1 276	
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	76	
EU-7	Établissements	138	
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	10 100	
EU-10	Entreprises	7 867	
EU-11	Expositions en défaut	100	
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	1 918	

1.4.3 RISQUE DE CRÉDIT

1.4.3.1 EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition en cas de défaut (EAD) comprend ici les expositions de crédit telles qu'inscrites au bilan et au hors-bilan sur le périmètre consolidé du groupe Banque Stellantis France, incluant les filiales belge et néerlandaise à compter de mai 2023.

Le groupe Banque Stellantis France utilise trois niveaux de classification de créances (stages) et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective comme décrit dans le paragraphe 1.3.2 « Dépréciations sur créances douteuses ».

La segmentation des portefeuilles d'activité du groupe Banque Stellantis France reproduit la classification bâloise :

les deux pôles d'activité que sont les Flottes (financement des flottes de véhicules d'entreprises et d'administrations) et le *Wholesale* (financement des réseaux de concessionnaires STELLANTIS) sont exclusivement dédiés aux portefeuilles bâlois *Corporate* – Banques – Administrations locales – Souverains, alors que l'activité de financement *Retail* (Particuliers, PME) constitue le portefeuille bâlois *Retail*.

Les systèmes de notation sont dans ce cadre également dissociés entre *Retail* et *Corporate*; les paramètres qui en découlent (PD, LGD, EAD) sont directement ceux utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit.

MONTANT NET TOTAL DES EXPOSITIONS

Le tableau ci-après présente le montant total des expositions nettes au 30 juin 2023 par catégorie d'exposition.

(en millions d'euros)	Valeur nette des expositions au 30/06/2023			
	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas
Administrations centrales ou banques centrales				
Établissements				
Entreprises	6 508	6 508	-	-
<i>dont : Financements spécialisés</i>				
<i>dont : PME</i>	639	639	-	-
Clientèle de détail	8 634	8 634	-	-
<i>Expositions garanties par un bien immobilier</i>				
PME				
Non-PME				
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>				
Autre – clientèle de détail	8 634	8 634	-	-
PME	2 672	2 672	-	-
Non-PME	5 962	5 962	-	-
Actions				
Total approche IRB	15 142	15 142	-	-
Administrations centrales ou banques centrales	1 276	1 251	2	23
Administrations régionales ou locales	77	75	2	-
Entités du secteur public				
Banques multilatérales de développement				
Organisations internationales				
Établissements	232	226	4	2
Entreprises	2 494	1 588	538	368
<i>dont : PME</i>	608	250	283	75
Clientèle de détail	1 981	687	775	519
<i>dont : PME</i>	792	350	295	147
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier				
<i>dont : PME</i>				
Expositions en défaut	35	13	21	1
Éléments présentant un risque particulièrement élevé				
Obligations garanties				
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	565	531	32	2
Titres d'organismes de placement collectif				
Expositions sur actions				
Autres expositions	502	327	123	52
Total approche standard	7 162	4 698	1 497	967
TOTAL	22 304	19 840	1 497	967

Les expositions en provenance de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas sont exclusivement traitées en approche standard. Au 30 juin 2023, elles représentent respectivement 1 497 millions d'euros (6,7%) et 967 millions

d'euros (4,3%) sur un total de 22 304 millions d'euros pour le périmètre consolidé du groupe Banque Stellantis France. Les 19 840 millions d'euros (89,0%) restants proviennent des entités françaises.

1.4.3.2 DIVERSIFICATION DU RISQUE DE CRÉDIT/RISQUE DE CONCENTRATION

Au 30 juin 2023, les encours du groupe Banque Stellantis France détenus sur STELLANTIS s'élèvent à 304 millions d'euros, soit 16,1% des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

À cette même date, les dix principaux encours du groupe Banque Stellantis France, hors ceux sur STELLANTIS, représentent un montant total de 2 519 millions d'euros.

Ces dix principaux encours se décomposent selon les catégories de contrepartie suivantes :

- banques : 194 millions d'euros ;
- assureurs : 371 millions d'euros ;
- réseau de distribution (sans lien capitalistique avec STELLANTIS) : 1 622 millions d'euros ;
- *Corporates* (hors réseau de distribution) : 332 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des fonds propres prudentiels de catégorie 1. Cela est en partie rendu possible par la mise en place en France de trois polices d'assurance-crédit auprès de trois assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et des pièces de rechange financés par le groupe Banque Stellantis France.

1.4.3.3 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, le groupe Banque Stellantis France veille à réduire son risque de crédit à chaque fois que possible. Pour cela, en plus de la qualité du dossier et de la contrepartie qui sont les éléments essentiels de la prise de décision, le groupe cherche à disposer de garanties pour limiter sa perte en cas de défaut de la contrepartie.

Pour ce faire, le groupe a mis en place un référentiel de types de garanties, des procédures et des règles de sélection des garants qu'il accepte de prendre.

Deux typologies de garantie sont mises en œuvre au sein du groupe Banque Stellantis France :

- celles contribuant uniquement à l'atténuation du risque ;
- celles apportant également une réduction de RWA associée.

Garanties destinées à la seule atténuation du risque de crédit

Ces garanties peuvent prendre la forme :

- d'une sûreté personnelle concédée par une personne physique ou morale, notamment, caution solidaire et indivisible, garantie à première demande, lettre d'intention ou engagement de porte-fort, etc. ;
- d'une sûreté réelle, notamment, privilège de prêteur de deniers, hypothèque, nantissement de fonds de commerce, nantissement de titres, promesse d'affectation hypothécaire, etc. ;
- d'engagements divers, notamment, engagement de poursuite de location, engagement de reprise à tout moment, etc.

Ces garanties peuvent aussi permettre de conforter un dossier et de revenir sur un refus initial.

Les garanties ne sont jamais prises en compte dans le calcul du *grading* du client et ne sont pas utilisées pour réduire les RWA des crédits sous-jacents.

Ces garanties doivent présenter une valeur financière, dans la mesure du possible, quantifiée, ou, a minima, quantifiable, et être juridiquement valables. En revanche, ces garanties ne font pas l'objet d'un exercice par le groupe Banque Stellantis France.

Garanties destinées à l'atténuation de crédit et à la réduction des RWA associés

Dans le cadre de l'application de l'article 453 point b) de la Capital Requirement Regulation (CRR) et depuis 2019, le groupe Banque Stellantis France a mis en place des polices d'assurance-crédit diversifiées auprès d'assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et de pièces de rechange sur les principaux concessionnaires financés par le groupe Banque Stellantis France. Ces polices d'assurance permettent au groupe Banque Stellantis France de réduire son exposition au risque de concentration dans le cadre des grands risques pour les clients concernés tout en réduisant les RWA associés en leur substituant ceux des assureurs-crédit pour le montant de couverture nette obtenue et en fonction de leur notation de crédit attribuée

par des OEEC (principe de substitution en vigueur depuis juin 2021 avec l'application de CRR II) :

- en France,
 - la première police, signée avec un assureur noté A2/AA respectivement par Moody's et Fitch, couvre le risque relatif au financement des stocks de véhicules neufs, de démonstration et d'occasion des deux plus grands distributeurs des réseaux des marques de STELLANTIS pour un montant total brut de 165 millions d'euros et 157 millions d'euros net au 30 juin 2023, avec un gain associé de RWA de 98 millions d'euros,
 - la seconde police, signée avec un autre assureur noté AA par Standard & Poor's, couvre le risque relatif :
 - au financement des stocks de pièces de rechange de 27 distributeurs financés par le groupe Banque Stellantis France pour un montant total brut de 222 millions d'euros et 199 millions d'euros net au 30 juin 2023, avec un gain associé de RWA de 127 millions d'euros,
 - au financement de stock de véhicules neufs, de démonstration et d'occasion d'un distributeur des réseaux des marques de STELLANTIS pour un montant total brut de 30 millions d'euros et 15 millions d'euros net au 30 juin 2023, avec un gain associé de RWA de 11 millions d'euros,
 - une troisième police depuis juillet 2022, signée avec nouvel assureur noté A+ par Standard & Poor's, couvre le risque relatif au financement de stock de véhicules neufs, de démonstration et d'occasion, pour un montant total brut de 139 millions d'euros et 121 millions d'euros net au 30 juin 2023, avec un gain associé de RWA de 36 millions d'euros,
 - les garanties accordées par Santander Consumer Finance et Stellantis Financial Services pour un total de 130 millions d'euros n'ont pas été activées pour les ratios prudentiels au 30 juin 2023 ;
 - la Belgique et le Luxembourg bénéficient également de 8 millions d'euros de garanties, non activées au 30 juin 2023.

Par ailleurs, afin d'atténuer l'exposition aux risques et d'économiser des ressources consommées en capital, le groupe Banque Stellantis France a réalisé des transactions synthétiques SRT (*Significant Risk Transfer*) au cours des exercices 2019 et 2022. Ces opérations ont permis de transférer une partie du risque sur le portefeuille à des investisseurs. Le portefeuille est composé par les prêts de vente à crédit (VAC) accordés aux consommateurs en France pour l'achat de voitures neuves et d'occasion, et qui bénéficient d'un niveau de RW relativement élevé, principalement en raison d'une forte proportion de véhicules d'occasion. Grâce à ces transactions, le RWA a été réduit de 392 millions d'euros au 30 juin 2023.

Ces garanties ayant pour objectif l'atténuation du risque de crédit du groupe Banque Stellantis France ont fait l'objet d'un avis juridique quant à leur validité et à leur caractère exécutoire.

TABLEAU EU CR3 – VUE D'ENSEMBLE DES TECHNIQUES D'ARC (CRM) : INFORMATIONS À PUBLIER SUR L'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ARC (CRM)

Ce tableau fournit des informations quant au degré d'utilisation des techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM) selon l'article 453, point f), du CRR, « Publication d'informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit ».

(en millions d'euros)	Valeur comptable non garantie		Valeur comptable garantie		
			dont garantie par des sûretés	dont garantie par des garanties financières	dont garantie par des dérivés de crédit
Prêts et avances	20 055	7 019	6 320	699	-
Titres de créance	269	-	-	-	-
TOTAL	20 324	7 019	6 320	699	-
<i>dont : expositions non performantes</i>	237	87	87	-	-
<i>dont : en défaut</i>	236	-	-	-	-

1.4.3.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie calculé est non significatif pour le groupe Banque Stellantis France avec 16,4 millions d'euros sur un total de RWA de 15 056 millions d'euros au 30 juin 2023 :

- 15,1 millions d'euros en approche SA-CCR hors contreparties centrales éligibles, exclusivement sur la France (cf. tableau EU CCR1) ;

- et 1,3 million d'euros sur les contreparties centrales éligibles, dont 1,2 million sur la France et 0,1 million sur la Belgique et le Luxembourg.

TABLEAU EU CCR1 – ANALYSE DES EXPOSITIONS AU RCC PAR APPROCHE

Ce tableau donne une vision complète des méthodes utilisées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés pour chaque méthode, selon l'article 439, points f), g), et k), du CRR, « Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit de contrepartie ». Ce tableau exclut les expositions sur une contrepartie centrale (troisième partie, titre II, chapitre 6, section 9, du CRR) telles que définies aux fins du tableau EU CCR8.

(en millions d'euros)		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
EU-1	EU - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2	EU - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	17	4		1,4	29	30	30	15
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-	-	-
2a	<i>dont : ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>			-		-	-	-	-
2b	<i>dont : ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>			-		-	-	-	-
2c	<i>dont : issues d'ensembles de compensation multiproduits</i>			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	TOTAL					29	30	30	15

1.4.4 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le groupe Banque Stellantis France a un dispositif renforcé de gestion du risque de liquidité en ligne avec les préconisations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

L'ILAAP 2022 (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) a été approuvé par le Conseil d'Administration en juillet 2023.

1.4.4.1 GAP DE LIQUIDITÉ

Il se définit comme la différence entre les flux d'actifs et les flux de passifs à une période donnée.

MATURITÉ MOYENNE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

(en mois)	30 juin 2023	31 décembre 2022
Actifs	12,6	12,6
Passifs	18,1	18,4

1.4.4.2 RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

Elle comprend le cash déposé auprès de la Banque de France et les actifs disponibles (non utilisés en garantie ou collatéral)

pour être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie en situation de stress.

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

(en millions d'euros)	30 juin 2023	31 décembre 2022
Dépôts à la Banque de France (hors réserves obligatoires)	810	810
Titres HQLA disponibles (après décote)	0	0
Autres actifs éligible BCE disponibles (après décote)	822	139
TOTAL RÉSERVE DE LIQUIDITÉ	1 632	949

1.4.4.3 LES RATIOS BÂLOIS DE LIQUIDITÉ

Les ratios *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) et le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) dans le cadre des exigences du règlement européen CRR (*Capital Requirements Regulation*) sont obligatoires et supervisés par les régulateurs.

Le niveau moyen du ratio LCR s'établit à 281% sur la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2023.

Le « ratio de financement stable net » (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) s'établit à 105% au 30 juin 2023.

TABLEAU EU LIQ1 – INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR)

Ce tableau présente la ventilation des sorties et entrées de trésorerie ainsi que les actifs liquides de haute qualité disponibles (HQLA), tels que définis et mesurés selon la norme LCR (moyennes arithmétiques simples des observations de fin de mois pour les douze mois précédant la fin de chaque trimestre), selon l'article 451 bis, paragraphe 2, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ».

Portée de la consolidation (consolidé) (en millions d'euros et %)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	09/2022	12/2022	03/2023	06/2023	09/2022	12/2022	03/2023	06/2023
Trimestre se terminant le								
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					810	820	944	998
SORTIES DE TRÉSORERIE								
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	3 041	3 070	3 079	3 108	346	343	344	345
<i>Dépôts stables</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dépôts moins stables</i>	3 041	3 070	3 079	3 108	346	343	344	345
Financement de gros non garanti	572	589	594	663	375	413	436	517
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	257	228	204	189	64	57	51	47
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	173	207	213	264	169	202	208	259
<i>Créances non garanties</i>	142	154	177	210	142	154	177	210
Financement de gros garanti					-	-	-	-
Exigences supplémentaires	978	975	982	961	184	194	211	222
<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	102	110	122	134	102	110	122	234
<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	8	11	17	20	8	11	17	20
<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	868	854	844	807	74	73	72	68
Autres obligations de financement contractuel	285	286	290	337	245	246	247	294
Autres obligations de financement éventuel	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					1 150	1 195	1 238	1 378
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	1 822	1 821	1 836	1 948	776	821	1 127	1 451
Autres entrées de trésorerie	284	289	297	320	211	218	244	282
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	2 106	2 110	2 133	2 268	987	1 040	1 371	1 733
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	2 106	2 110	2 133	2 268	987	1 040	1 371	1 733
TOTAL DE LA VALEUR AJUSTÉE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					810	820	844	998
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					315	326	320	366
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					274%	268%	300%	281%

TABLEAU EU LIQ2 – RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET

Ce tableau fournit les informations quantitatives nécessaires au calcul du ratio de financement stable net (NSFR), selon l'article 451 bis, paragraphe 3, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ».

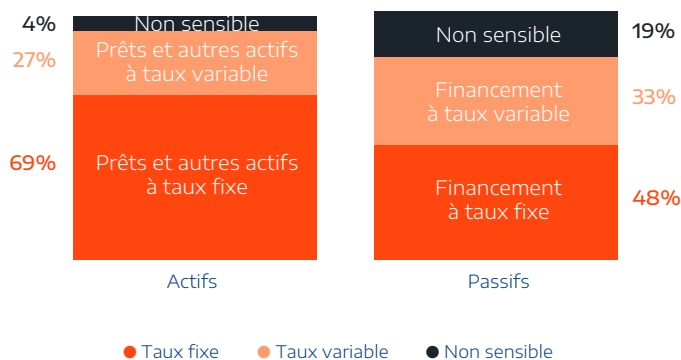
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
<i>(en millions d'euros et %)</i>						
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	2 183	-	-	210	2 393
2	Fonds propres	2 183	-	-	210	2 393
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		2 852	238	133	2 914
5	Dépôts stables		-	-	-	-
6	Dépôts moins stables		2 852	238	133	2 914
7	Financement de gros		3 258	3 844	7 045	9 087
8	Dépôts opérationnels		163	-	-	14
9	Autres financements de gros		3 095	3 844	7 045	9 073
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements		986	133	475	541
12	Engagements dérivés affectant le NSFR					
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		986	133	475	541
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					14 935
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					-
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		-	-	-	-
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		236	-	-	118
17	Prêts et titres performants		7 871	2 713	8 883	13 682
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0%		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		406	-	62	103
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :		7 465	2 712	8 822	13 580
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		28	14	44	57
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :		-	-	-	-
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		-	-	-	-
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		-	-	-	-
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs		404	5	139	344
27	Matières premières échangées physiquement				-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		17	-	-	17
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		17	-	-	1
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		370	5	139	326
32	Éléments de hors-bilan		696	-	-	35
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					14 179
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					105%

1.4.5 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes dues à l'impact des mouvements de taux d'intérêt sur la structure des capitaux propres de l'entité (via revenus, charges, actif, passif et autres transactions de bilan).

Les financements accordés aux clients le sont principalement sous forme de prêts ou d'offre de location à taux fixe avec une durée maximale de 72 mois tandis que les financements des réseaux de distribution ne dépassent pas 12 mois et sont

donc renouvelés/réajustés en prix durant l'année. Le groupe Banque Stellantis France se refinance avec des instruments financiers à taux fixe (obligations, prêts intra-groupe, dépôts à terme et à vue, NEU CP à taux fixe) et avec des sources de financement à taux variables/révisables (titrisations, NEU MTN, NEU CP à taux variable, lignes bancaires, TLTRO-III à partir de juin 2022).



L'objectif du groupe Banque Stellantis France est de limiter les effets défavorables de l'évolution des taux de marché sur ses bénéficiaires et sa valeur économique et de renforcer sa sécurité et sa solidité.

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et à encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque défini.

Le portefeuille des *swaps* de taux d'intérêt est le principal élément utilisé pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque.

Les principaux indicateurs d'évaluation du risque sont :

- **le gap de taux d'intérêt** : gap de *repricing* dans lequel les actifs et les passifs sont placés à leur date de révision pour ceux à taux variable et à leur date d'échéance pour ceux à taux fixe. Le gap correspond à la différence entre les actifs productifs d'intérêts et les passifs portant intérêts sur des périodes données en incluant le hors-bilan ;
- **la sensibilité de la marge d'intérêt nette** (*Net Interest Margin*) mesure les pertes ou profits supplémentaires sur la marge d'intérêt de la banque induite par une variation du taux d'intérêt dans les 12, 24 ou 36 prochains mois. L'évaluation de la sensibilité de la marge nette d'intérêt constitue une approche à court terme et est basée sur l'analyse des outils de gap de taux d'intérêt ;
- **la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres** (*Market Value of Equity*) : impact sur la valeur actuelle des actifs et passifs de l'entité lors d'une variation du taux d'intérêt. La notion de MVE se réfère à une approche à long terme. La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres est également calculée à l'aide des analyses des gaps de taux d'intérêt.

Les indicateurs de suivi du risque de taux se basent sur les hypothèses de :

- bilan statique : les montants qui arrivent à la maturité sont renouvelés par de la nouvelle production de quantité identique, les soldes restent par conséquent constants ;
- l'analyse est basée sur la maturité contractuelle et conventionnelle et les dates de révision des taux ;
- les calculs prennent en compte une courbe de taux de zéro coupon et de différents scénarios parallèles et non parallèles de variation de taux d'intérêt, par exemple :
 - scénarios parallèles à +/-100 bps ; +/-75 bps ; +/-50 bps et +/-25 bps (même si les limites de risque de taux s'appliquent uniquement sur +/-25 bps),
 - scénarios non parallèles avec des hypothèses de pentification, d'aplatissement ou d'inversion de la courbe de taux.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont fixées en référence aux indicateurs de risque de taux que sont la sensibilité à la variation de la NIM sur 12 mois ou celle de la MVE en conformité avec l'appétit au risque défini par le groupe Banque Stellantis France.

L'ensemble des indicateurs de risque de taux est resté conforme, sur l'exercice du premier semestre 2023, aux limites fixées par le Conseil d'Administration de Banque Stellantis France.

Le tableau ci-après présente au 30 juin 2023, le gap de taux d'intérêt et juste après la sensibilité des différents indicateurs au pire scénario de risque (scénario parallèle) ainsi que l'exercice SOT.

GAP DE TAUX D'INTÉRÊT AU 30 JUIN 2023

(en millions d'euros)	Total	≤ 1 mois	≤ 3 mois	≤ 1 an	≤ 2 ans	≤ 5 ans	> 5 ans	Non Sensible
Actif	19 228	4 383	3 732	3 393	3 388	3 513	20	798
Passif	19 228	6 575	1 380	2 497	1 759	2 691	634	3 691
Hors-bilan	0	1 072	3 237	(1 565)	(2 028)	(717)	1	0
IMPASSE DE TAUX NET	0	(1 120)	5 589	(669)	(398)	106	(613)	(2 936)

- à fin juin 2023, la sensibilité de la NIM, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 100 bps, ressort à -11 millions d'euros ;

- à fin juin 2023, la sensibilité de la MVE, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 100 bps, ressort à -2 millions d'euros ;

TABLEAU EU IRRBB – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (SOT POUR MVE/NIM)

(en millions d'euros)	30 juin 2023		31 décembre 2022		30 juin 2023		31 décembre 2022	
	Variation de la valeur de marché des fonds propres (MVE)				Variation de la marge nette d'intérêt (NIM)			
	Période actuelle		Période précédente		Période actuelle		Période précédente	
Scénarios prudentiels de chocs								
Déplacement parallèle vers le haut	(5)		(14)		15		15	
Déplacement parallèle vers le bas	0		11		(25)		(24)	
Pentification de la courbe	17		25		(21)		(21)	
Aplatissement de la courbe	(18)		(28)		26		24	
Hausse des taux courts	(18)		(30)		42		36	
Baisse des taux courts	19		32		(49)		(48)	

- exercice de *stress test* sur la sensibilité aux taux d'intérêt : il évalue l'impact de chocs parallèles et non parallèles de taux selon l'exigence réglementaire. Le groupe Banque Stellantis France calcule ainsi trimestriellement les scénarios SOT conformément à la directive EBA/GL/2018/02 de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) en appliquant le *floor*

dynamique à la courbe de référence. Les risques liés aux évolutions potentielles des taux d'intérêt affectant la MVE et NIM du portefeuille bancaire du groupe Banque Stellantis France, en accord avec l'article 84 et 98 (5) CRD, sont présentés dans le tableau ci-dessus.

1.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT BANQUE STELLANTIS FRANCE

1.5.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE BANQUE STELLANTIS FRANCE

Dénomination sociale : Banque Stellantis France

Nationalité : française

Siège social : 2-10, boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, France
Tél. : +33 (0) 1 46 39 65 55

Forme juridique : société anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

Registre et numéro d'identification : Banque Stellantis France est immatriculée au R.C.S. Versailles.

> **N° Siren :** 652 034 638

> **N° Siret :** 652 034 638 00047

> **Code APE/NAF :** 6419Z

> **LEI :** 969500JK1O192KI3E882

Date de constitution et durée : Banque Stellantis France (dénommée SOFIB à l'origine) a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

L'objet social de la Société est celui d'une banque de plein exercice.

Exercice social : l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

En tant que Prestataire de Services d'Investissement (PSI), Banque Stellantis France est soumise aux dispositions du règlement général de l'AMF (Autorités des Marchés Financiers). Le Directeur Général Délégué de Banque Stellantis France, agréé par l'AMF et titulaire de la carte professionnelle requise, exerce la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) dans les conditions définies aux articles 313 et suivants du règlement général de l'AMF.

Banque Stellantis France est un établissement de crédit agréé sous la supervision principale du régulateur bancaire européen – la Banque Centrale Européenne – depuis 2015 et du régulateur français – l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – pour les questions relevant de sa compétence.

1.5.2 ACTIONNARIAT – STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL

Actionnariat

Au 30 juin 2023, le capital social de l'entité Banque Stellantis France s'établit à 144 842 528 euros, divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune, entièrement libéré, dont la répartition est paritaire entre :

- Stellantis Financial Services qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote ;
- Santander Consumer Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Il est à noter que la société française Santander Consumer Banque était l'actionnaire direct de Banque Stellantis France jusqu'à la date de sa fusion-absorption le 21 octobre 2022 par sa mère, Santander Consumer Finance, devenue à cette même date l'actionnaire direct de Banque Stellantis France.

Stellantis Financial Services est une filiale détenue directement et indirectement à 100% par STELLANTIS (après la fusion des groupes PSA et FCA réalisée en janvier 2021) et Santander Consumer Finance est une filiale détenue directement à 100% par la société Banco Santander. Les sociétés STELLANTIS et Banco Santander sont des entités dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne de même qu'aux États-Unis.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Aucune modification n'a eu lieu dans la composition du capital de Banque Stellantis France depuis le 2 février 2015.

Le pacte d'actionnaires conclu à cette date au moment de la création de la co-entreprise qu'est Banque Stellantis France prévoit des restrictions à l'exercice du transfert d'actions par les deux actionnaires, exerce qui n'est pas libre mais fait l'objet d'une *lock-up period* pour toute la durée de la coopération.

Cotation des titres

Les titres représentatifs du capital de Banque Stellantis France ne sont pas cotés en Bourse. Néanmoins certains titres de dettes (obligations EMTN) sont listés auprès d'Euronext Paris.

1.5.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

Le Conseil d'Administration de Banque Stellantis France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de six ans, soit trois membres choisis par chacun des deux actionnaires. Tous les trois ans, une rotation intervient pour trois fonctions :

- en premier lieu la rotation de la Présidence du Conseil d'Administration, assurée par un administrateur non exécutif et qui donne lieu à la nomination à tour de rôle par l'un puis l'autre des deux actionnaires de Banque Stellantis France que sont Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance ;
- il en va de même pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué :
 - une première alternance est intervenue le 28 août 2017 qui a pris fin le 31 août 2020. Ainsi pendant cette période, la fonction de Président non exécutif a été occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services, M. Rémy BAYLE. La fonction de Directeur Général a été occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. Jean-Paul DUPARC et la fonction de Directeur Général Délégué a été occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services, à savoir M. Laurent AUBINEAU,
 - une seconde rotation a pris effet au 1^{er} septembre 2020. La fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration s'est trouvée dès lors occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. David TURIEL LOPEZ, auquel a succédé M. Rafael MORAL SALARICH en date du 11 décembre 2020. La fonction de Directeur Général est occupée depuis le 1^{er} septembre 2020 par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services en la personne de M. Laurent AUBINEAU et la fonction de Directeur Général Délégué par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance en la personne de M. Jean-Paul DUPARC.

Les mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de M. Rafael MORAL SALARICH, comme ceux des autres administrateurs de Banque Stellantis France, ne donnent pas lieu à versement de jetons de présence.

Le Président, avec son Conseil d'Administration et ses comités spécialisés, exerce la surveillance de l'activité de Banque Stellantis France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le comité exécutif et les comités opérationnels.

Trois Conseils d'Administration se sont tenus au premier semestre 2023.

À ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe Banque Stellantis France. Il n'existe pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée au cours du premier semestre 2023, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.

Banque Stellantis France ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise. Toutefois Banque Stellantis France applique volontairement certaines des recommandations du code AFEP-MEDEF sur le « gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ».

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4.1^o du Code de commerce, est présentée ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés durant le premier semestre 2023 par chacun des membres du Conseil d'Administration de la société Banque Stellantis France.


1.5.4 INFORMATION SUR LES ORGANES DE DIRECTION GÉNÉRALE ET D'ADMINISTRATION


1.5.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MANDATS EXERCÉS OU EXPIRÉS AU PREMIER SEMESTRE 2023 PAR LES ADMINISTRATEURS DE BANQUE STELLANTIS FRANCE ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS D'ADMINISTRATEURS PERSONNES MORALES

RAFAEL MORAL SALARICH			Comités
	Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 11 décembre 2020 Échéance du mandat : 2026	Administrateur Début de mandat : 11 décembre 2020 Échéance du mandat : 2026*	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2023 Directeur du développement commercial (exécutif) > Santander Consumer Finance S.A. (Espagne) Président du Conseil d'Administration et administrateur > Banca PSA Italia S.p.A. (Italie) Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > Santander Consumer Bank S.p.A. (Italie) > TimFIN S.p.A. (Italie) Membre du Conseil de Surveillance > Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne) > Santander Consumer Bank AG (Allemagne) > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne) – <i>jusqu'au 3 avril 2023</i>			
Né le 18 octobre 1981			
LAURENT AUBINEAU			Comité
	Directeur Général Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2020 Échéance du mandat : 2024	Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2026*	> Exécutif
Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2023 Directeur Général et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)			
Né le 29 décembre 1962			
JEAN-PAUL DUPARC			Comité
	Directeur Général Délégué Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2020 Échéance du mandat : 2024	Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2026*	> Exécutif
Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2023 Directeur Général Délégué et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > Conseil d'Administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)			
Né le 16 mai 1968			

* Mandats d'administrateurs renouvelés par l'Assemblée Générale du 3 avril 2023 pour une durée nouvellement fixée à trois ans.

RÉMY BAYLE		Comités
 <p>Né le 26 décembre 1961</p>	<p>Vice-Président du Conseil d'Administration Administrateur Début de mandat : 31 mars 2023 Échéance du mandat : 2026</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2023 Directeur Général et administrateur > Stellantis Financial Services (France) Président du Conseil d'Administration et administrateur > Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France) Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur > Opel Bank S.A. (France) Vice-Président et membre du Conseil > Association Française des Sociétés Financières (France)</p>	

MARTIN THOMAS		Comités
 <p>Né le 22 février 1974</p>	<p>Administrateur Début de mandat : 2 février 2015 Échéance du mandat : 2026*</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2023 Président du Conseil d'Administration et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Directeur Général de la succursale de Santander Consumer Finance en France > Santander Consumer Finance SA (Espagne)</p>	

HÉLÈNE BOUTELEAU		Comités
 <p>Née le 22 juillet 1975</p>	<p>Administratrice Début de mandat : 27 juillet 2021 Échéance du mandat : 2026*</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2023 Directrice Générale Déléguée > Stellantis Financial Services (France) Vice-Présidente du Conseil d'Administration et administratrice Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Administratrice > Opel Bank S.A. (France) > Stellantis Financial Services España E.F.C., SA (Espagne) > Stellantis Financial Services Italia S.p.A. (Italie) Membre du Conseil de Surveillance > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)</p>	

* Mandats d'administrateurs renouvelés par l'Assemblée Générale du 3 avril 2023 pour une durée nouvellement fixée à trois ans.

1.5.4.2 COMITÉS RÉGLEMENTAIRES ET EXÉCUTIF DU GROUPE BANQUE STELLANTIS FRANCE

A. Le Comité d'Audit et Risques

Au 30 juin 2023, le Comité d'Audit et Risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH, Président	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Rémy BAYLE	Administrateur de Banque Stellantis France
Martin THOMAS	Administrateur de Banque Stellantis France
Hélène BOUTELEAU	Administratrice de Banque Stellantis France

B. Le Comité des Nominations

Au 30 juin 2023, le Comité des Nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Rémy BAYLE	Administrateur de Banque Stellantis France
Hélène BOUTELEAU	Administratrice de Banque Stellantis France

C. Le Comité des Rémunérations

Au 30 juin 2023, le Comité des Rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Rémy BAYLE	Administrateur de Banque Stellantis France
Hélène BOUTELEAU	Administratrice de Banque Stellantis France

D. Le Comité Exécutif

Au 30 juin 2023, le Comité Exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Laurent AUBINEAU	Directeur Général
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général Délégué
Jean-Charles BATTAGLIA	Directeur des risques
Grégory BONNIN	Directeur des ressources humaines
Charles DUMAS ALONSO	Directeur de l'audit
Laure DURAND	Directrice des opérations
Patrice GOBERT	Directeur de l'éthique des affaires et de la conformité
Alban HOUSSAY	Directeur de la transformation
Fayssal JOUINI	Directeur marketing et digital
Catherine NOGUIER	Secrétaire Générale et Directrice du contrôle permanent
Gilles PEREZ	Directeur du recouvrement
Stéphane RIEHL	Directeur financier
Amine SAIFEDDINE	Directeur des ventes
Corinne YONNET	Responsable organisation informatique

1.5.5 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park, 63, rue de Villiers,

92200 Neuilly-sur-Seine,

société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros,
enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2028.

Représentée au 30 juin 2023 par M. Gaël COLABELLA.

Mazars

61, rue Henri Régnault,

92400 Courbevoie,

société anonyme au capital de 8 320 000 euros,
enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2026.

Représentée au 30 juin 2023 par M^{me} Alexandra KRITCHMAR.

1.5.6 INVESTISSEMENTS

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Années	Cessions – dissolutions – fusions	Acquisitions
2023	-	30 mai 2023 : acquisition de Stellantis Financial Services Belux et de Stellantis Financial Services Nederland
2016-2022	-	-
2015	1 ^{er} mai 2015 : fusion-absorption de SOFIRA dans CREDIPAR	30 janvier 2015 : acquisition de CREDIPAR et SOFIRA

2

COMPTES SEMESTRIELS 2023 CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

2.1	BILAN CONSOLIDÉ	52	2.5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	56
2.2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	53	2.6	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	57
2.3	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	54	2.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	88
2.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	55			

2.1 BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2023	31/12/2022
ACTIF			
Caisse, banques centrales	3	855	848
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	23	35
Instruments dérivés de couverture	5	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6	268	248
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	7	702	622
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	8	18 988	15 602
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(136)	(185)
Actifs d'impôts courants	26.1	22	33
Actifs d'impôts différés	26.1	14	10
Comptes de régularisation et actifs divers	9	567	356
Immobilisations corporelles		15	15
Immobilisations incorporelles		39	-
TOTAL DE L'ACTIF		21 357	17 584

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2023	31/12/2022
PASSIF			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	0	4
Instruments dérivés de couverture	11	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12	7 945	5 509
Dettes envers la clientèle	13	3 512	3 372
Dettes représentées par un titre	14	5 822	5 022
Contrats d'assurance émis		4	-
Passifs d'impôts courants	26.1	39	1
Passifs d'impôts différés	26.1	634	581
Comptes de régularisation et passifs divers	15	983	782
Provisions		24	24
Dettes subordonnées	16	211	155
Capitaux propres		2 183	2 134
Capitaux propres part du groupe		2 183	2 134
Capital et réserves liées		757	757
Réserves consolidées		1 427	1 375
dont résultat net – part du groupe		193	346
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1)	2
TOTAL DU PASSIF		21 357	17 584

2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Intérêts et produits assimilés	19	450	272	562
Intérêts et charges assimilées	20	(225)	(39)	(112)
Commissions (produits)	21	79	75	149
Commissions (charges)	21	(3)	(3)	(5)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	22	26	13	49
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		0	(0)	(1)
Marge sur prestations de services d'assurance et réassurance		1	-	-
Produits des autres activités	23	20	36	52
Charges des autres activités	23	(14)	(28)	(51)
Produit net bancaire		334	325	643
Charges générales d'exploitation	24	(94)	(83)	(161)
Personnel		(37)	(34)	(68)
Autres charges générales d'exploitation		(57)	(49)	(93)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(2)	(3)	(5)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés		0	-	-
Résultat brut d'exploitation		238	239	477
Coût du risque de crédit	25	(17)	4	(23)
Résultat d'exploitation		221	243	454
Charges des engagements sociaux		(0)	(0)	(0)
Produits des engagements sociaux		-	-	-
Autres éléments hors exploitation		42	-	(3)
Résultat avant impôt		263	242	451
Impôt sur les bénéfices	26.2 et 26.3	(70)	(57)	(105)
Résultat net		193	185	346
<i>dont part du groupe</i>		193	185	346

2.3 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023			1 ^{er} semestre 2022			2022		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	263	(70)	193	242	(57)	185	451	(105)	346
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Éléments recyclables par résultat	1	-	1	2	(1)	1	2	(1)	1
Réévaluation des actifs financiers	4	(1)	3	-	-	-	(1)	(0)	(1)
<i>dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation directe par capitaux propres</i>	4	(1)	3	-	-	-	(1)	(0)	(1)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(3)	1	(2)	2	(1)	1	3	(1)	2
<i>dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation directe par capitaux propres</i>	(3)	1	(2)	2	(1)	1	3	(1)	2
Éléments non recyclables par résultat	(5)	1	(4)	2	(1)	1	4	(1)	3
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(5)	1	(4)	2	(1)	1	4	(1)	3
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4)	1	(3)	4	(2)	2	6	(2)	4
<i>dont intérêts minoritaires</i>						-			-
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	259	(69)	190	246	(59)	187	457	(107)	350
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
<i>dont part du groupe</i>			190			187			350

2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées				Écarts d'évaluation – Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres				
						Actifs financiers	Instruments dérivés de couverture			
Au 31 décembre 2021	145	593	19	1 029	(2)	-	-	1 784	-	1 784
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	185	1	1	-	187	-	187
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés à Stellantis Financial Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2022	145	593	19	1 214	(1)	1	-	1 971	-	1 971
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	161	2	(2)	2	163	-	163
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés à Stellantis Financial Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	145	593	19	1 375	1	(1)	2	2 134	-	2 134
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	193	-	3	(2)	194	-	194
Écarts actuariels de Stellantis Financial Services Nederland	-	-	-	3	(4)	-	-	(1)	-	(1)
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(72)	-	-	-	(72)	-	(72)
Dividendes versés à Stellantis Financial Services	-	-	-	(72)	-	-	-	(72)	-	(72)
Au 30 juin 2023	145	593	19	1 427	(3)	2	-	2 183	-	2 183

Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de Banque Stellantis France était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Au 31 décembre 2015, le capital social de Banque Stellantis France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, le 30 janvier 2015 ont été constatées chez Banque Stellantis France :

- > une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Stellantis Financial Services) ;
- > une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- > une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

Depuis le 31 décembre 2016, le capital social de Banque Stellantis France est de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il est divisé en 9 052 658 actions.

Conformément à l'amendement IAS 1 Présentation des états financiers – Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe « Fonds propres et exigences de fonds propres » du rapport semestriel d'activité.

2.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Résultat avant impôts	263	242	451
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie			
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	3	3	5
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	24	(2)	42
Pertes/gains nets des activités d'investissement	(0)	-	(0)
Produits/charges des activités de financement	5	-	3
Autres mouvements	(26)	22	155
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustements	6	23	205
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	660	335	1 731
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 404)	83	(1 578)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	771	(457)	(596)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5	(67)	3
Impôt sur les bénéfices versés	31	(16)	(28)
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	63	(122)	(468)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	332	143	188
Flux liés aux participations	(165)	-	(0)
Encaissements liés aux cessions de filiales	-	-	(0)
Décaissements liés aux acquisitions de filiales	(165)	-	(0)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(32)	(1)	(2)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(32)	(1)	(3)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	-	1
Effet des variations de périmètre	-	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(197)	(1)	(2)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires			
Décaissements liés aux dividendes payés à :	(144)	-	-
> Santander Consumer Finance	(72)	-	-
> Stellantis Financial Services	(72)	-	-
Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissement/décaissement lié à la dette subordonnée/dette de location	50	(2)	(5)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(94)	(2)	(5)
Effets de la variation des taux de change (D)	-	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	41	140	181
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 469	1 288	1 288
Caisse, banques centrales (actif et passif)	848	818	818
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	621	470	470
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 510	1 428	1 469
Caisse, banques centrales (actif et passif)	855	906	848
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	655	522	621

2.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DE NOTES

NOTE 1	Faits marquants de la période et structure du groupe	58	NOTE 13	Dettes envers la clientèle	71
NOTE 2	Principes comptables	60	NOTE 14	Dettes représentées par un titre	71
NOTE 3	Caisse, banques centrales	61	NOTE 15	Comptes de régularisation et passifs divers	73
NOTE 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	61	NOTE 16	Dettes subordonnées	74
NOTE 5	Instruments dérivés de couverture – actifs	62	NOTE 17	Juste valeur des actifs et passifs financiers	75
NOTE 6	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	64	NOTE 18	Autres engagements	76
NOTE 7	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	64	NOTE 19	Intérêts et produits assimilés	77
NOTE 8	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	65	NOTE 20	Intérêts et charges assimilées	78
NOTE 9	Comptes de régularisation et actifs divers	67	NOTE 21	Commissions	79
NOTE 10	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	67	NOTE 22	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	79
NOTE 11	Instruments dérivés de couverture – passifs	69	NOTE 23	Produits et charges nets des autres activités	81
NOTE 12	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	70	NOTE 24	Charges générales d'exploitation	81
			NOTE 25	Coût du risque	81
			NOTE 26	Impôt sur les bénéfices	83
			NOTE 27	Information sectorielle	85
			NOTE 28	Événements postérieurs à la clôture	87

NOTE 1 Faits marquants de la période et structure du groupe

A. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Contexte macroéconomique

Au cours du premier semestre 2023, la Banque centrale européenne a continué à relever ses taux d'intérêt, mais en ralentissant le rythme des hausses, tenant compte à la fois du repli de l'inflation et de la faible croissance économique en zone euro.

Réorganisation de la configuration européenne des activités de financement de STELLANTIS

Le 17 décembre 2021, STELLANTIS avait annoncé l'entrée en négociations exclusives avec ses partenaires financiers européens, visant à réorganiser la configuration européenne de ses activités de financement, permettant ainsi de proposer des offres de financement cohérentes et attractives à l'ensemble des clients, concessionnaires et distributeurs des marques de STELLANTIS.

Les « accords-cadres » avaient été signés le 31 mars 2022 et Santander Consumer Finance devait mener, par le biais de sociétés communes codétenues avec STELLANTIS, les activités de financement (exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises) en France, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Pologne, aux Pays-Bas et, par le biais d'un accord commercial, au Portugal.

A compter du 3 avril 2023, Santander Consumer Finance est ainsi devenu le partenaire exclusif de STELLANTIS sur ce périmètre d'activités et pour l'ensemble des marques du groupe.

Lancement de la collecte de dépôts en Allemagne

A l'occasion de ses dix ans, la marque « Distingo par PSA Banque » devient « Distingo Bank » et prend une dimension internationale avec le lancement de son offre en Allemagne en juin 2023.

B. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Dans le cadre du partenariat entre Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance, Banque Stellantis France a acquis le 30 mai 2023 auprès de Stellantis Financial Services España (joint-venture en Espagne détenue à 50/50 par Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance), les titres des sociétés Stellantis Financial Services Belux et Stellantis Financial Services Nederland.

Le groupe Banque Stellantis France consolide désormais, sans impact sur leur activité commerciale, ces deux sociétés de financement automobile opérant en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

C. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Code ISO pays	Participation de Banque Stellantis France			30/06/2023		31/12/2022	
		Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
Filiales								
<i>Financement des ventes</i>								
CREDIPAR	FR	100	-		IG	100	IG	100
CLV	FR	-	100	CREDIPAR	IG	100	IG	100
Stellantis Financial Services Belux*	BE	100	-		IG	100	-	-
Stellantis Financial Services Nederland*	NL	100	-		IG	100	-	-
Entités ad hoc								
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French LT Leases Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS Belgium Loans 2019*	BE	-	-		IG	100	-	-
FCT Auto ABS French Leases 2021	FR	-	-		IG	100	IG	100

* Suite à l'acquisition de Stellantis Financial Services Belux et de Stellantis Financial Services Nederland le 30 mai 2023.

NOTE 2 Principes comptables

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2023 sont établis conformément à la norme IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces états financiers consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2022.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2023 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception de l'application des nouveaux textes obligatoires : cf. ci-après le paragraphe « Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 ».

En application du règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe Banque Stellantis France a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle au sein de Banque Stellantis France entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Au 30 juin 2023, la présentation des états financiers consolidés du groupe Banque Stellantis France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022 relative au format des états financiers consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023

Il n'y a pas de nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023, applicables par le groupe Banque Stellantis France et ayant un impact significatif.

NOTE 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Caisse et CCP		
Banque centrale*	855	848
<i>dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France</i>	45	38
TOTAL	855	848

* En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type actif liquide de haute qualité dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

NOTE 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

4.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading⁽¹⁾	17	30
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	17	30
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	-	-
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	0	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	0	0
Contributions à la garantie des dépôts⁽²⁾	6	5
<i>dont certificat d'associé (FGDR)</i>	5	4
<i>dont certificats d'association (FGDR)</i>	1	1
TOTAL	23	35

(1) Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse sans compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 10.1 et 22.1).

(2) Reclassement du montant du certificat d'associé et certificats d'association depuis les actifs divers vers les actifs financiers à la juste valeur par résultat.

4.2 COMPENSATION DES SWAPS DE TRADING AVEC APPEL DE MARGE – ACTIFS

POUR 2023

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	17,0	(0,1)	16,9	-	16,9
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge*</i>	17,0	(0,1)	16,9	-	16,9
Compensation	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	0,1	-	0,1	-	0,1
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	0,1	-	0,1	-	0,1
TOTAL À L'ACTIF	17,1	(0,1)	17,0	-	17,0
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	-	-	-	-	-

* Le front swap du fonds de titrisation Auto ABS French Leases 2021 ne fait pas l'objet d'appel de marge.

POUR 2022

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	29,8	(0,1)	29,7	-	29,7
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge*</i>	29,8	(0,1)	29,7	-	29,7
Compensation	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	0,1	(0,0)	0,1	-	0,1
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	0,1	(0,0)	0,1	-	0,1
TOTAL À L'ACTIF	29,9	(0,1)	29,8	-	29,8
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	-	-	-	-	-

* Le front swap du fonds de titrisation Auto ABS French Leases 2021 ne fait pas l'objet d'appel de marge.

NOTE 5 Instruments dérivés de couverture – actifs

5.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Juste valeur positive des swaps de couverture	218	238
Des obligations	-	-
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
Des emprunts	-	-
Des EMTN/NEU MTN*	0	3
Des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	218	235
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 5.2)	(232)	(245)
Produits à recevoir sur swaps de couverture	14	7
TOTAL	0	0

* Juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *Fair Value Hedge* est donnée dans la Note 22.2.

5.2 COMPENSATION DES SWAPS DE COUVERTURE AVEC APPEL DE MARGE – ACTIFS

POUR 2023

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	295,5	(77,2)	218,3	-	218,3
<i>Swaps avec appel de marge</i>	295,5	(77,2)	218,3	-	218,3
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(232,5)	(232,5)
Produits à recevoir	17,4	(3,0)	14,4	-	14,4
<i>Swaps avec appel de marge</i>	17,4	(3,0)	14,4	-	14,4
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	312,9	(80,2)	232,7	(232,5)	0,2
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	234,0	(232,5)	1,5
TOTAL AU PASSIF	-	-	234,0	(232,5)	1,5

POUR 2022

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	278,6	(40,9)	237,7	-	237,7
<i>Swaps avec appel de marge</i>	278,6	(40,9)	237,7	-	237,7
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(244,7)	(244,7)
Produits à recevoir	8,5	(1,2)	7,3	-	7,3
<i>Swaps avec appel de marge</i>	8,5	(1,2)	7,3	-	7,3
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	287,1	(42,1)	245,0	(244,7)	0,3
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	245,6	(244,7)	0,9
TOTAL AU PASSIF	-	-	245,6	(244,7)	0,9

NOTE 6 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2023		31/12/2022	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Instruments de dettes*	268	2	248	(1)
<i>dont obligations et autres titres de dette</i>	268	2	248	(1)
TOTAL	268	2	248	(1)

* L'achat de titres de dette de l'État français a été réalisé depuis 2021 afin de disposer de collatéral additionnel, éligible auprès de la Banque Centrale Européenne. La variation de la valeur de marché de ces titres est comptabilisée en fonds propres car ceux-ci n'ont pas vocation à être détenus jusqu'à leur maturité.

NOTE 7 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

VENTILATION CRÉANCES À VUE/À TERME

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Créances à vue hors groupe	702	622
Comptes ordinaires débiteurs	701	618
<i>dont détenus par les fonds de titrisation</i>	150	169
<i>dont nantis au titre de l'opération SRT ⁽¹⁾</i>	69	36
<i>dont comptes d'affectation spéciale (CAS) ⁽²⁾</i>	218	187
Montants à recevoir sur comptes de banque	-	-
Comptes et prêts financiers au jour le jour	1	4
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	1	4
Créances à terme	-	-
Créances rattachées	0	0
TOTAL	702	622

(1) Au profit des fonds commun de titrisation Auto ABS Synthetic French Loans 2019 et 2022.

(2) Comptes ouverts par CREDIPAR au bénéfice des fonds de titrisations.

NOTE 8 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

8.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR TYPE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Vente à crédit	2 510	2 049
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	2 122	1 701
Location avec option d'achat ⁽²⁾	5 609	5 041
Capital restant dû et intérêts à recevoir	6 360	5 685
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	2 639	2 687
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(751)	(644)
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	(287)	(288)
Location longue durée ⁽²⁾	4 878	4 054
Capital restant dû et intérêts à recevoir	5 319	4 400
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	1 021	1 001
Intérêts non courus sur location longue durée	(438)	(346)
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	(106)	(103)
Dépôts de garantie activité location	(3)	-
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	-	-
Créances commerciales	4 894	3 533
Entreprises liées avec STELLANTIS	47	20
Hors groupe	4 847	3 513
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	883	773
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	617	521
Comptes ordinaires	203	90
Entreprises liées avec STELLANTIS	9	13
Hors groupe	194	77
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	277	314
Étalement des coûts d'acquisition	392	389
Étalement des frais de dossiers	(1)	(2)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(114)	(73)
Total des créances au coût amorti ⁽³⁾	18 988	15 602
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	6 272	5 771

(1) Le groupe Banque Stellantis France a procédé à plusieurs opérations de financement par titrisation (cf. Note 8.3).

(2) Le groupe Banque Stellantis France achète des véhicules aux concessionnaires représentant les marques de STELLANTIS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe Banque Stellantis France reste titulaire des papiers du véhicule tout au long de la période de location. Au terme d'un contrat de location avec option d'achat, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de location longue durée, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe Banque Stellantis France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe Banque Stellantis France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location. Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe Banque Stellantis France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe Banque Stellantis France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client en cas de rupture anticipée, ce que le groupe Banque Stellantis France analyse comme faisant partie intégrante du risque de crédit sur le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Par conséquent, compte tenu des engagements reçus des concessionnaires ou du constructeur, sur la reprise et les valeurs résiduelles des véhicules en fin de contrat, et ces engagements étant jugés opposables bien que le constructeur soit une partie liée au sens IAS 24, le groupe Banque Stellantis France considère ne pas supporter les risques et avantages liés à la valeur et à la propriété du véhicule. C'est pourquoi les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) sont considérées et comptabilisées comme des locations financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euro.

8.2 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR SEGMENT

Segment IFRS 8	Client final							
	Corporate Réseau		Retail		Corporate et assimilés		Total	
	(A - cf. renvoi B Note 25.1)		(B - cf. renvoi A Note 25.1)		(C - cf. renvoi C Note 25.1)			
Type de financement	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>								
Vente à crédit	13	13	2 495	2 035	2	1	2 510	2 049
Location avec option d'achat	7	6	5 526	4 982	76	53	5 609	5 041
Location longue durée	382	305	2 844	2 307	1 652	1 442	4 878	4 054
Créances commerciales	4 894	3 533	-	-	-	-	4 894	3 533
Autres créances	613	516	1	1	3	4	617	521
Comptes ordinaires	203	90	-	-	-	0	203	90
Éléments intégrés au coût amorti	9	10	218	253	50	51	277	314
TOTAL DES ENCOURS PAR SEGMENT IFRS 8	6 121	4 473	11 084	9 578	1 783	1 551	18 988	15 602

8.3 OPÉRATIONS DE FINANCEMENT PAR TITRISATION

Fonds	Closing, i.e. première date de cession	Type de financement	Créances cédées nettes	
			Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
FCT Auto ABS French Loans Master	13/12/2012 ⁽²⁾	Vente à crédit	1 668	1 701
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013	03/05/2013 ⁽²⁾	Créances commerciales	883	773
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016	28/07/2016 ⁽²⁾	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	1 665	1 562
FCT Auto ABS French LT Leases Master	27/07/2017 ⁽²⁾	Location longue durée ⁽³⁾	915	898
FCC - Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	19/09/2019	Vente à crédit	454	-
FCT Auto ABS French Leases 2021	28/06/2021	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	687	837
TOTAL			6 272	5 771

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).

(2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Lorsque CREDIPAR se refinance par titrisation, CREDIPAR utilise des Fonds Commun de Titrisation (FCT) auxquels il cède ses créances. Ces FCT constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe Banque Stellantis France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le produit net bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe Banque Stellantis France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fonds, financé par le placement des tranches « senior » sur la plupart des opérations.

NOTE 9 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Débiteurs divers	165	142
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	101	84
État et autres organismes sociaux	123	50
Produits à recevoir	17	9
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	14	8
Charges constatées d'avance	16	8
<i>dont appels de marge payés sur swaps*</i>	2	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	2	-
<i>dont hors groupe</i>	-	-
Autres comptes de régularisation	246	147
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	35	42
TOTAL	567	356

* Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 17,1 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 26,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 (cf. Notes 10.2 et 11.2).

NOTE 10 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

10.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	17	30
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	17	30
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés	(17)	(26)
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading	0	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	0	0
TOTAL	0	4

Les *swaps* classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR.

En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 22.1).

10.2 COMPENSATION DES SWAPS DE TRADING AVEC APPEL DE MARGE – PASSIFS

POUR 2023

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(0,1)	17,1	17,0	-	17,0
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,1)	17,1	17,0	-	17,0
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(17,1)	(17,1)
Charges à payer	(0,0)	0,1	0,1	-	0,1
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,0)	0,1	0,1	-	0,1
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(0,1)	17,2	17,1	(17,1)	(0,0)
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en charges constatées d'avance – cf. Note 9)	-	-	19,4	(17,1)	2,3
TOTAL À L'ACTIF	-	-	19,4	(17,1)	2,3

POUR 2022

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(0,1)	29,9	29,8	-	29,8
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,1)	29,9	29,8	-	29,8
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(26,1)	(26,1)
Charges à payer	(0,0)	0,1	0,1	-	0,1
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,0)	0,1	0,1	-	0,1
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(0,1)	30,0	29,9	(26,1)	3,8
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en charges constatées d'avance – cf. Note 9)	-	-	26,1	(26,1)	-
TOTAL À L'ACTIF	-	-	26,1	(26,1)	-

NOTE 11 Instruments dérivés de couverture – passifs

11.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Juste valeur négative des swaps de couverture	-	-
Des emprunts	-	-
Des EMTN/NEU MTN	-	-
Des obligations	-	-
Des NEU CP, autres dettes représentées par un titre	-	-
Des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 11.2)	-	-
Charges à payer sur swaps de couverture	0	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL	0	0

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *Fair Value Hedge* est donnée dans la Note 22.2.

11.2 COMPENSATION DES SWAPS DE COUVERTURE AVEC APPEL DE MARGE – PASSIFS

POUR 2023

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	-	-	-	-	-
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	(0,4)	0,4	0,0	-	0,0
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,4)	0,4	0,0	-	0,0
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(0,4)	0,4	0,0	-	0,0
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 9)	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	-	-	-	-	-

POUR 2022

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	-	-	-	-	-
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	(0,3)	0,4	0,1	-	0,1
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,3)	0,4	0,1	-	0,1
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(0,3)	0,4	0,1	-	0,1
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 9)	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	-	-	-	-	-

NOTE 12 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

VENTILATION DES DETTES À VUE/À TERME

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Dettes à vue	47	1
Comptes ordinaires créditeurs	27	0
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	0
Comptes et emprunts financiers au jour le jour	19	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	4	-
Autres sommes dues	1	1
Dettes rattachées à vue	-	(0)
Dettes à terme hors groupe	7 882	5 541
Bancaires classiques	5 377	2 716
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	4 777	2 301
Emprunt collatéralisé en faveur de Stellantis Financial Services Belux	330	-
Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 18)	2 175	2 825
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	(12)	(5)
Frais d'émission à étaler	(12)	(5)
Dettes rattachées à terme	28	(28)
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	18	7
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI*	7 945	5 509

* L'intégralité de la dette est en euro.

NOTE 13 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Dettes à vue	3 072	3 032
Comptes courants	247	240
Entreprises liées avec STELLANTIS	83	125
Hors groupe	164	115
Comptes d'épargne sur livret	2 760	2 728
Autres sommes dues à la clientèle	65	64
Entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Hors groupe	65	64
Dettes rattachées	26	-
<i>dont comptes d'épargne sur livret</i>	26	-
Dettes à terme	410	336
Comptes à terme	400	327
Autres dettes à terme	10	9
Entreprises liées	-	-
Hors groupe	10	9
Dettes rattachées	4	4
<i>dont comptes à terme</i>	4	4
TOTAL*	3 512	3 372

* L'intégralité de la dette est en euro.

Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement » (cf. Note 27.1).

NOTE 14 Dettes représentées par un titre

14.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 797	2 860
EMTN, NEU MTN et assimilés ⁽¹⁾	1 705	1 880
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
NEU CP	2 092	980
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 14.3)	2 006	2 154
Dettes rattachées	20	7
Titrisation	1	1
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	(1)	1
Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(1)	1
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI ⁽²⁾	5 822	5 022

(1) Emission en janvier 2023 de la première obligation verte EMTN (Green Bond) de 500 millions d'euros et remboursement du troisième EMTN en avril 2023.

(2) L'intégralité de la dette est en euro.

14.2 ÉCHÉANCIER DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE HORS DETTES RATTACHÉES

(en millions d'euros)	30/06/2023			31/12/2022		
	Titrisations	TCN	Autres	Titrisations	TCN	Autres
Non réparti	-	-	(1)	-	-	1
0 à 3 mois	364	326	-	80	372	-
3 mois à 6 mois	243	807	-	52	992	-
6 mois à 1 an	59	1 589	-	177	431	-
1 an à 5 ans	1 340	1 075	-	1 845	1 065	-
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 006	3 797	(1)	2 154	2 860	1

14.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION

TITRES ÉMIS PAR LES FONDS DE TITRISATION

(en millions d'euros)	Fonds	Obligations	Notation ⁽¹⁾	Obligations émises		À l'origine
				Au 30/06/2023	Au 31/12/2022	
			<i>Fitch/Moody's</i>			
	FCT Auto ABS French Loans Master	Classe A	AA/Aa2	1 611	1 628	N/A
		Classe B	-	128	150	N/A
			<i>S&P/Moodys</i>			
	FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013	Classe S	AA/Aa2	754	658	N/A
		Classe B	-	135	119	N/A
			Non noté			
	FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016	Classe A	-	947	947	N/A
		Classe B	-	771	667	N/A
			Non noté			
	FCT Auto ABS French LT Leases Master	Classe A	-	600	600	N/A
		Classe B	-	342	323	N/A
			<i>S&P/DBRS</i>			
	FCT Auto ABS French Leases 2021	Classe A	AAA/AAA	506	654	
		Classe B	AA+/AA	65	65	
		Classe C	-	141	141	
	Élimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾			(3 994)	(3 798)	
	TOTAL			2 006	2 154	

(1) Notation obtenue au closing ou en date de dernière restructuration de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres senior, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

NOTE 15 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	412	215
Entreprises liées	303	161
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	301	161
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	2	0
Hors groupe	109	54
Dettes financières	7	7
Hors groupe	7	7
État et autres organismes sociaux	45	48
Charges à payer	276	317
Entreprises liées	27	27
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	21	22
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	6	5
Hors groupe	249	290
Autres créiteurs divers	117	115
Entreprises liées	17	17
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	17	17
Hors groupe	100	98
Produits constatés d'avance	34	26
<i>dont appels de marge reçus sur swaps*</i>	2	1
Entreprises liées	241	265
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	24	19
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	217	246
Hors groupe	(207)	(239)
Autres comptes de régularisation	92	54
Hors groupe	92	54
TOTAL	983	782

* La juste valeur positive des swaps est compensée par les appels de marge reçus sur swaps pour 232,5 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 244,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 (cf. Note 5.2).

NOTE 16 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées	211	155
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	105,5	77,5
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	105,5	77,5
Dettes rattachées	0	0
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	0	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	0	0
TOTAL	211	155

16.1 VARIATION DES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie		Variation résultat	30/06/2023
		Encaissements	Décaissements		
Dettes subordonnées	155	210	(155)	-	210
Dettes rattachées	0	-	(4)	5	1
TOTAL	155	210	(159)	5	211

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie		Variation résultat	31/12/2022
		Encaissements	Décaissements		
Dettes subordonnées	155	-	-	-	155
Dettes rattachées	0	-	(3)	3	0
TOTAL	155	-	(3)	3	155

NOTE 17 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Valeur au bilan		Hiérarchie de la juste valeur		
	30/06/2023	Juste valeur 30/06/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIF					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	23	23	-	18	5
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	0	0	-	0	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	268	268	268	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ⁽³⁾	702	702	-	-	702
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ⁽⁴⁾	18 852	18 878	-	-	18 878
PASSIF					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	0	0	-	0	0
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	0	0	-	0	-
Dettes envers les établissements de crédit ⁽⁵⁾	7 945	7 923	-	7 923	-
Dettes représentées par un titre ⁽⁵⁾	5 822	5 772	1 448	4 324	-
Dettes envers la clientèle ⁽³⁾	3 512	3 512	-	-	3 512
Dettes subordonnées ⁽⁵⁾	211	211	-	211	-

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Leur juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2).
- (2) Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués sur la base de cotations de marché disponibles (niveau 1).
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti. Leur juste valeur est déterminée en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe Banque Stellantis France. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.
La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.
La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque Stellantis France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les trois cas suivants :
- > pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles (niveau 1) et en appliquant une valorisation basée sur les informations recueillies auprès de nos partenaires financiers, dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) ;
 - > pour la dette envers les établissements de crédit, en appliquant une évaluation basée sur les informations collectées auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) lorsqu'elles sont disponibles, et en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3) ;
 - > pour la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

NOTE 18 Autres engagements

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	1	-
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	697	857
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	630	506
Garanties reçues sur encours clientèle	500	476
Garanties reçues sur titres détenus	-	-
Autres garanties reçues d'établissements de crédit	130	30
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	65	15
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	65	15
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	0	0
Garanties données en faveur de la clientèle	5	3
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-
Autres ⁽³⁾	69	73
Autres engagements donnés		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable ⁽⁴⁾	948	157
<i>dont à la Banque Centrale Européenne</i>	948	157

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) En France, les garanties s'élèvent pour :

- > CHUBB à 214 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 221 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- > COFACE à 157 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 137 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- > CARTAN TRADE à 121 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 118 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- > Stellantis Financial Services et Santander Consumer Finance à 130 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En Belgique, les garanties s'élèvent à 8 millions d'euros au 30 juin 2023.

(3) Garantie financière reçue au titre de l'opération SRT.

(4) Il s'agit du montant de collatéral restant mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 2 246 millions d'euros de titres ABS, 270 millions d'euros de BTF et 917 millions d'euros de créances privées sur son compte de garantie, que la Banque de France a valorisés pour un total de 3 005 millions d'euros.

Le groupe Banque Stellantis France ayant tiré 2 175 millions d'euros (cf. Note 12), que la Banque de France a valorisés à 2 182 millions d'euros, il reste donc 948 millions d'euros mobilisables, soit un financement autorisé non utilisé de 822 millions d'euros dont les intérêts courus sur TLTRO-III de 8 millions.

Le groupe Banque Stellantis France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

NOTE 19 Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Sur les actifs financiers au coût amorti	387	272	544
Opérations avec la clientèle	368	255	526
Ventes à crédit	57	59	115
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	1	-	0
<i>dont encours titrisés</i>	46	48	93
Location avec option d'achat	190	166	339
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	21	21	41
<i>dont encours titrisés</i>	76	79	155
Location longue durée	134	116	238
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	(1)	-	(2)
<i>dont encours titrisés</i>	29	29	57
Créances commerciales	105	25	69
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	78	20	55
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	11	3	8
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	0	-	0
Comptes ordinaires	0	-	-
Engagements de garantie	0	-	0
Rémunérations des apporteurs	(105)	(107)	(224)
Ventes à crédit	(21)	(42)	(92)
Location avec option d'achat/location longue durée	(84)	(65)	(132)
Autres financements	-	-	-
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	(18)	(20)	(33)
Autres coûts d'acquisition	(24)	(7)	(19)
Opérations avec les établissements de crédit*	19	17	18
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	63	-	18
Autres intérêts et produits assimilés	0	-	0
TOTAL	450	272	562

* Correspond aux produits d'intérêts sur opérations TLTRO.

Huit tirages TLTRO-III ont été effectués depuis septembre 2019 ainsi qu'un remboursement anticipé pour 1,1 milliard d'euros en septembre 2021 et un remboursement à l'échéance de 650 millions d'euros en juin 2023. Le taux appliqué tient compte des taux bonifiés sur les différentes périodes sur la base de la nouvelle production de crédits (taux de facilité de dépôt diminué de -0,50% jusqu'au 23 juin 2022).

Le groupe Banque Stellantis France considère ainsi que les tirages TLTRO sont à des conditions de marché, IFRS 9 s'applique de fait.

NOTE 20 Intérêts et charges assimilées

20.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Sur les passifs financiers au coût amorti		(220)	(30)	(90)
Opérations avec la clientèle		(50)	(17)	(34)
Ventes à crédit		-	-	-
Location avec option d'achat		-	-	-
Location longue durée		-	-	-
Créances commerciales		(16)	(2)	(6)
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)		-	-	-
Comptes ordinaires		(0)	-	0
Comptes d'épargne	20.2	(29)	(10)	(24)
Engagements de financement reçus		(5)	(5)	(4)
Opérations avec les établissements de crédit	20.3	(93)	(4)	(19)
Dettes représentées par un titre	20.4	(77)	(9)	(37)
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	20.5	(0)	(4)	(10)
Autres intérêts et charges assimilées		(5)	(5)	(12)
TOTAL		(225)	(39)	(112)

20.2 INTÉRÊTS SUR COMPTES D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Intérêts sur comptes d'épargne	(29)	(10)	(24)
Sur livret	(26)	(8)	(20)
Compte à terme	(3)	(2)	(4)
TOTAL	(29)	(10)	(24)

20.3 INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(52)	(1)	(14)
dont entreprises liées avec STELLANTIS	(0)	-	0
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(42)	-	(12)
Charges d'intérêts d'actifs	(39)	(2)	(2)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(2)	(1)	(3)
TOTAL	(93)	(4)	(19)

20.4 INTÉRÊTS SUR DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Charges sur dettes représentées par un titre	(67)	(6)	(24)
dont titrisation : obligations placées	(32)	(0)	(10)
Charges sur dettes subordonnées	(5)	(1)	(3)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(5)	(2)	(10)
TOTAL	(77)	(9)	(37)

20.5 INTÉRÊTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Swaps de couverture (Fair Value Hedge)	(0)	(4)	(10)
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-	-
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(0)	-	-
TOTAL	(0)	(4)	(10)

NOTE 21 Commissions

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Produits	79	75	149
Commissions accessoires aux contrats de financement	12	9	18
Commissions sur prestations des activités de service	67	66	131
Autres	0	-	0
Charges	(3)	(3)	(5)
Commissions sur prestations des activités de service	(3)	(2)	(5)
Autres	(0)	(1)	0
TOTAL	76	72	144

NOTE 22 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

22.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-	-
Intérêts assimilés sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat		0	-	-
Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-	-
Gains/pertes sur les instruments dérivés classés en opération de transaction*		-	-	0
Résultat de la comptabilité de couverture	22.2	26	13	49
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des encours clientèle		(36)	107	222
Couvertures de juste valeur : variation des encours clientèle couverts		62	(94)	(173)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des emprunts		0	-	0
Couvertures de juste valeur : variation des emprunts couverts		-	-	-
TOTAL		26	13	49

* Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 10.1).

22.2 RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphes « Risque de crédit » et « Risques de change et de taux d'intérêt » du rapport de gestion annuel).

Risque de taux

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des *swaps* de couverture de taux des encours clientèle s'élève à un montant de 4 887 millions d'euros au 30 juin 2023.

Risque de change

Le groupe Banque Stellantis France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats-cadres CDEA (*Cleared Derivatives Execution Agreement*) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 25.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe Banque Stellantis France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COUVERTURE EN TAUX EN JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

(en millions d'euros)	30/06/2023	Effet des variations de périmètre	31/12/2022	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
Écart de réévaluation des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)					
Ventes à crédit	(32,4)	(5,3)	(39,2)		
Location avec option d'achat	(56,9)	(1,7)	(84,4)		
Location longue durée	(47,2)	(6,2)	(61,7)		
Total valorisation nette	(136,5)	(13,2)	(185,3)	62,0	
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle					
À l'actif	218,0	19,1	234,8		
Au passif (cf. Note 11)	0,0	0,0	0,0		
Total valorisation nette	218,0	19,1	234,8	(35,9)	26,1
INEFFICACITÉ EN STOCK	81,5	5,9	49,5		26,1
Écart de réévaluation des emprunts couverts					
Valorisation nette	-	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des emprunts					
À l'actif	-	-	-		
Au passif (cf. Note 11)	-	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	-	-
INEFFICACITÉ EN STOCK	-	-	-		-
Écart de réévaluation des obligations couvertes					
Valorisation nette	-	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des obligations					
À l'actif	-	-	-		
Au passif (cf. Note 11)	-	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	-	-
INEFFICACITÉ EN STOCK	-	-	-		-

NOTE 23 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023			1 ^{er} semestre 2022			2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession des véhicules d'occasion	20	-	20	24	-	24	41	-	41
Quote-part sur opérations faites en commun	-	(8)	(8)	-	(8)	(8)	-	(19)	(19)
Autres produits/charges d'exploitation bancaire	0	(6)	(6)	-	(9)	(9)	0	(9)	(9)
Autres produits/charges d'exploitation	-	-	-	12	(11)	1	11	(23)	(12)
TOTAL	20	(14)	6	36	(28)	8	52	(51)	1

NOTE 24 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Frais de personnel	(37)	(34)	(68)
Rémunérations	(23)	(21)	(41)
Charges sociales	(10)	(10)	(20)
Intéressement et participation	(4)	(3)	(7)
Autres charges générales d'exploitation	(57)	(49)	(93)
dont entreprises liées avec STELLANTIS	(25)	(18)	(40)
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(1)	(1)	(2)
TOTAL	(94)	(83)	(161)

NOTE 25 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

25.1 ÉVOLUTION DE L'ENCOURS

(en millions d'euros)	Coût du risque						Total coût du risque au 1 ^{er} semestre 2023	Bilan au 30/06/2023
	Bilan au 31/12/2022	Production nette	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
RETAIL								
Créances en stage 1	8 973	1 480	-	-	-	-	-	10 453
Créances en stage 2	342	55	-	-	-	-	-	397
Dépôts de garantie	0	(3)	-	-	-	-	-	(3)
Créances en stage 3	137	51	-	-	(20)	-	(20)	168
Encours brut	9 452	1 583	-	-	(20)	-	(20)	11 015
Dépréciations créances en stage 1	(21)	(2)	(2)	1	-	-	(1)	(24)
Dépréciations créances en stage 2	(19)	(3)	(6)	4	-	-	(2)	(24)
Dépréciations créances en stage 3	(86)	(14)	(32)	31	-	-	(1)	(101)
Dépréciations	(126)	(19)	(40)	36	-	-	(4)	(149)
Éléments intégrés au coût amorti	253	(35)	-	-	-	-	-	218
Encours net (A – cf. renvoi B de la Note 8.2)	9 578	1 529	(40)	36	(20)	-	(24)	11 084
Dépréciations sur engagements			(0)	1	-	-	1	
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	6	6	
Dépréciations autres opérations clientèle			(0)	0	-	-	-	
COÛT DU RISQUE RETAIL			(40)	37	(20)	6	(17)	

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2022	Production nette	Coût du risque				Récupérations sur créances amorties	Total coût du risque au 1 ^{er} semestre 2023	
			Dotations	Reprises	Passages en pertes	Bilan au 30/06/2023			
CORPORATE RÉSEAUX									
Créances en stage 1	3 805	1 445	-	-	-	-	-	5 250	
Créances en stage 2	666	231	-	-	-	-	-	897	
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Créances en stage 3*	39	(29)	-	-	(1)	-	(1)	9	
Encours brut	4 510	1 647	-	-	(1)	-	(1)	6 156	
Dépréciations créances en stage 1	(13)	(1)	(1)	1	-	-	-	(14)	
Dépréciations créances en stage 2	(20)	(0)	(6)	5	-	-	(1)	(21)	
Dépréciations créances en stage 3	(15)	(0)	(4)	10	-	-	6	(9)	
Dépréciations	(48)	(1)	(11)	16	-	-	5	(44)	
Éléments intégrés au coût amorti	10	(1)	-	-	-	-	-	9	
Encours net (B – cf. renvoi A de la Note 8.2)	4 473	1 645	(11)	16	(1)	-	4	6 121	
Dépréciations sur engagements			(1)	1	-	-	-		
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	-	-		
Dépréciations autres opérations clientèle			(2)	0	-	-	(2)		
COÛT DU RISQUE CORPORATE RÉSEAUX			(14)	17	(1)	-	2		
CORPORATE ET ASSIMILÉS									
Créances en stage 1	1 383	187	-	-	-	-	-	1 570	
Créances en stage 2	115	45	-	-	-	-	-	160	
Dépôts de garantie	-	(0)	-	-	-	-	-	(0)	
Créances en stage 3	15	4	-	-	(0)	-	(0)	19	
Encours brut	1 513	236	-	-	(0)	-	(0)	1 749	
Dépréciations créances en stage 1	(3)	(0)	(1)	0	-	-	(1)	(4)	
Dépréciations créances en stage 2	(2)	(0)	(1)	0	-	-	(1)	(3)	
Dépréciations créances en stage 3	(8)	(0)	(1)	0	-	-	(1)	(9)	
Dépréciations	(13)	(0)	(3)	0	-	-	(3)	(16)	
Éléments intégrés au coût amorti	51	(1)	-	-	-	-	-	50	
Encours net (C – cf. renvoi C de la Note 8.2)	1 551	235	(3)	0	(0)	-	(3)	1 783	
Dépréciations sur engagements			(0)	1	-	-	1		
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	0	0		
Dépréciations autres opérations clientèle			(0)	0	-	-	-		
COÛT DU RISQUE CORPORATE ET ASSIMILÉS			(3)	1	(0)	0	(2)		
ENCOURS TOTAL									
Créances en stage 1	14 161	3 112	-	-	-	-	-	17 273	
Créances en stage 2	1 124	331	-	-	-	-	-	1 455	
Dépôts de garantie	0	(3)	-	-	-	-	-	(3)	
Créances en stage 3	190	26	-	-	(21)	-	(21)	195	
Encours brut	15 475	3 466	-	-	(21)	-	(21)	18 920	
Dépréciations créances en stage 1	(37)	(3)	(4)	2	-	-	(2)	(42)	
Dépréciations créances en stage 2	(42)	(3)	(13)	9	-	-	(4)	(49)	
Dépréciations créances en stage 3	(108)	(14)	(37)	41	-	-	4	(118)	
Dépréciations	(187)	(20)	(54)	52	-	-	(2)	(209)	
Éléments intégrés au coût amorti	314	(37)	-	-	-	-	-	277	
Encours net (A+B+C)	15 602	3 409	(54)	52	(21)	-	(23)	18 988	
Dépréciations sur engagements			(1)	3	-	-	2		
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	6	6		
Dépréciations autres opérations clientèle			(2)	0	-	-	(2)		
TOTAL COÛT DU RISQUE			(57)	55	(21)	6	(17)		

* Le groupe Banque Stellantis France peut, dans certains cas, financer des véhicules acquis par des concessionnaires déclarés en « stage 3 » afin que ces derniers ne soient pas contraints de cesser leur activité. Au sens de l'IFRS 9, ces créances sont considérées comme des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or Originated Credit Impaired – POCI) pour 10 millions d'euros à fin juin 2023 (50 millions d'euros à fin décembre 2022). Il est à noter que lors de l'attribution d'une ligne de financement à l'origine, les concessionnaires concernés n'étaient pas en défaut. Par ailleurs, les financements de ces contrats se font dans une limite propre à chaque concessionnaire en fonction de leur niveau de risque et sous une surveillance très étroite par la direction des risques. L'exposition au risque n'augmente pas sur les concessionnaires concernés car un nouveau financement ne peut être attribué que dans la limite de la ligne disponible (et donc après le remboursement d'un autre financement).

25.2 ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Créances en stage 1						
Dotations pour dépréciations	(2)	(1)	(1)	(4)	(6)	(6)
Reprises de dépréciations	1	1	0	2	8	9
Créances en stage 2						
Dotations pour dépréciations	(6)	(6)	(1)	(13)	(6)	(18)
Reprises de dépréciations	4	5	0	9	6	5
Créances en stage 3						
Dotations pour dépréciations	(32)	(4)	(1)	(37)	(5)	(17)
Reprises de dépréciations	31	10	0	41	19	25
Dépréciations sur engagements						
Dotations pour dépréciations	(0)	(1)	(0)	(1)	(1)	(1)
Reprises de dépréciations	1	1	1	3	1	1
Autres opérations clientèle en stage 3						
Dotations pour dépréciations	(0)	(2)	(0)	(2)	-	(1)
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	1	2
Pertes sur créances irrécupérables	(20)	(1)	(0)	(21)	(16)	(30)
Récupérations sur créances amorties	6	-	0	6	3	8
COÛT DU RISQUE	(17)	2	(2)	(17)	4	(23)

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe « Risque de crédit » du rapport de gestion au 31 décembre 2022.

NOTE 26 Impôt sur les bénéfices

26.1 ÉVOLUTION DES POSTES DE BILAN

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2022	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Autres	Bilan au 30/06/2023
Impôts courants						
Actif	33					22
Passif	(1)					(39)
TOTAL	32	(18)	-	(31)	(0)	(17)
Impôts différés						
Actif	10					14
Passif	(581)					(634)
TOTAL	(571)	(52)	(0)	-	3	(620)

26.2 CHARGE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe de la Note 2.A du rapport annuel 2022 qui traite de l'imposition différée.

Le taux d'imposition auquel est soumis le groupe Banque Stellantis France est de 25%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû portant le taux légal théorique à 25,8%.

Sur le premier semestre 2023, les impôts sont évalués suivant les taux prévus par la loi de finances 2022 pour l'année, et la loi de finances 2023, publiée le 31 décembre 2022.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Impôts courants			
Impôt sur les bénéfices	(18)	(14)	(2)
Impôts différés			
Impôts différés de la période	(52)	(43)	(103)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur		-	-
TOTAL	(70)	(57)	(105)

26.3 PREUVE D'IMPÔT DU GROUPE BANQUE STELLANTIS FRANCE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	2022
Résultat avant impôt	263	242	451
Différences permanentes	9	9	9
Total imposable	272	251	460
Charge d'impôt théorique	(70)	(65)	(119)
Taux théorique	25,83%	25,83%	25,83%
Évaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15%	-	9	15
<i>dont impact de la réévaluation du stock d'IDP</i>	-	9	15
Contributions sur revenus distribués	-	-	-
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS 12)	(0)	(1)	(2)
Autres	(0)	-	1
Impôt sur les bénéfices	(70)	(57)	(105)
Taux effectif d'impôt groupe	25,7%	22,8%	22,8%

26.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DÉFICITS REPORTABLES

(en millions d'euros)	31/12/2022	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotations/ Reprise pour dépréciations	Impôts différés décomptabilisés	Écart de conversion et autres	30/06/2023
Impôts différés actifs sur déficits reportables	7	-	-		-	-	7
Dépréciations	-			-			-
TOTAL	7	-	-	-	-	-	7

NOTE 27 Information sectorielle

27.1 ÉLÉMENTS DE BILAN

POUR 2023

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 30/06/2023
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Corporate Retail	Corporate et assimilés			
ACTIF						
Prêts et créances sur la clientèle	6 121	11 084	1 783	-		18 988
Caisse, banques centrales	261	473	121	-		855
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	23	-		23
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16	115	571	-		702
Autres postes de l'actif				789		789
TOTAL DE L'ACTIF						21 357
PASSIF						
Dettes de refinancement*	4 923	10 603	1 688	-		17 214
Dettes envers la clientèle*	5	52	8	-		65
Autres postes du passif				1 891	4	1 895
Capitaux propres				2 183		2 183
TOTAL DU PASSIF						21 357

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

POUR 2022

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 31/12/2022
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis		
		Corporate Retail	Corporate et assimilés			
ACTIF						
Prêts et créances sur la clientèle	4 473	9 578	1 551	-		15 602
Caisse, banques centrales	232	497	119	-		848
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	35	-		35
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12	135	475	-		622
Autres postes de l'actif				477		477
TOTAL DE L'ACTIF						17 584
PASSIF						
Dettes de refinancement*	2 709	9 591	1 539	-		13 839
Dettes envers la clientèle*	9	48	7	-		64
Autres postes du passif				1 547		1 547
Capitaux propres				2 134		2 134
TOTAL DU PASSIF						17 584

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

27.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT

1^{ER} SEMESTRE 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités de financement					Total au 1 ^{er} semestre 2023
	Client final			Éléments non répartis	Assurances et services	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	122	218	27	83		450
Intérêts et charges assimilées	(95)	(51)	(8)	(71)		(225)
Commissions (produits)	2	7	3	0	67	79
Commissions (charges)	-	-	-	(0)	(3)	(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	26		26
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	0		0
Marge sur prestations de services d'assurance et réassurance	-	-	-	-	1	1
Produits des autres activités	3	17	0	-		20
Charges des autres activités	-	-	-	(14)		(14)
Produit net bancaire	32	191	22	24	65	334
Coût du risque de crédit	2	(17)	(2)			(17)
Résultat après coût du risque	34	174	20	24	65	317
Charges générales d'exploitation et assimilées				(96)		(96)
Résultat d'exploitation	34	174	20	(72)	65	221

1^{ER} SEMESTRE 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités de financement					Total au 1 ^{er} semestre 2022
	Client final			Éléments non répartis	Assurances et services	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	33	195	27	17		272
Intérêts et charges assimilées	(12)	(9)	(3)	(15)		(39)
Commissions (produits)	2	5	3	-	65	75
Commissions (charges)	-	-	-	(1)	(2)	(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	13		13
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	(1)		(1)
Produits des autres activités	-	16	8	12		36
Charges des autres activités	-	-	-	(28)		(28)
Produit net bancaire	23	207	35	(3)	63	325
Coût du risque de crédit	1	7	(4)			4
Résultat après coût du risque	24	214	31	(3)	63	329
Charges générales d'exploitation et assimilées				(86)		(86)
Résultat d'exploitation	24	214	31	(89)	63	243

NOTE 28 Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 30 juin 2023 et jusqu'au 13 septembre 2023, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement n'est intervenu susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2023

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Banque Stellantis France, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Bordeaux et Paris-La-Défense, le 19 septembre 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Gaël Colabella

Alexandra Kritchmar

DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL 2023

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

Laurent AUBINEAU

Directeur Général de Banque France Stellantis France

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes semestriels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque Stellantis France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité du présent document présente également un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poissy, le 19 septembre 2023



Laurent AUBINEAU

Directeur Général de Banque Stellantis France



BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 €
Siège social : 2-10, boulevard de l'Europe - 78300 POISSY
R.C.S. Versailles 652 034 638 - Siret 652 034 638 00047
Code APE/NAF : 6419Z
Code interbancaire : 14749
LEI : 969500JK10192KI3E882
www.banque-stellantis-france.com
tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55